

Conseils, accompagnement, prestations...

**Découvrez
notre offre de services !**

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALLIER

TERRES d'**a**VENIR

Avril 2019

CHAMBRE D'AGRICULTURE
DE L'ALLIER

PARTENAIRE
DES ENTREPRISES
AGRICOLES ET
DES ACTEURS
DES TERRITOIRES



DES PRESTATIONS
CERTIFIÉES POUR
LA RÉUSSITE DE
VOS PROJETS

- CONSEIL
- FORMATION

**UN CONSEIL
PHYTOPHARMACEUTIQUE
NEUTRE ET OBJECTIF !**

AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE
EN CHARGE DE
L'AGRICULTURE,
SOUS LE NUMÉRO
IF01762



NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

L'écoute

proche pour mieux vous comprendre

La réactivité

pour que vous gardiez une longueur d'avance

L'efficacité

des prestations pertinentes au bon moment

L'expertise

une large palette de compétences

La clarté des informations

pour une relation en toute confiance

L'éthique

des valeurs pour le respect de vos intérêts

LA QUALITÉ DE NOS SERVICES EST CERTIFIÉE PAR AFNOR CERTIFICATION



Agence Unial - www.unial.fr

SOMMAIRE

Agronomie environnement

Agronomie

Analyse de terre	p.5
Analyse globale de la conduite des cultures ©	p.5
À vos cultures ©	p.6
À vos vignes ©	p.6
Info-Prairie ©	p.7
Pilotage de la fertilisation azotée par drone ©	p.7
Protection des cultures ©	p.8
Reliquats azotés ©	p.8
Tour de plaine ©	p.9

Eau - Environnement

Conseil en irrigation ©	p.9
Dossier de déclaration Loi sur l'Eau – Travaux en cours d'eau	p.10
Dossier de déclaration Loi sur l'Eau – Vidange d'étangs	p.10
Suivi agronomique des épandages de boues de STEP ©	p.11
Suivi agronomique des périmètres de captage ©	p.11

Agrobiologie

Appui individuel des producteurs bio ©	p.12
Conseil de groupes en agriculture biologique ©	p.12
Étude de faisabilité à la conversion bio ©	p.13
Étude de projet de conversion bio ©	p.13
Suivi individuel à la conversion à l'agriculture biologique ©	p.14

Élevage

Bâtiments/Équipement

Accompagnement au montage de dossiers de subvention PCAE ©	p.15
Amélioration des performances énergétiques ©	p.15
Conseil en bâtiment pour l'obtention du permis de construire ©	p.16
Conseil simplifié pour la construction d'un bâtiment ©	p.16
Diagnostic d'ambiance dans un bâtiment d'élevage ©	p.17
Diagnostic d'Exploitation d'Élevage simplifié (DEXEL) ©	p.17
Réalisation du diagnostic PCAE ©	p.18

Bovin lait

Améliorer les conditions de travail en élevage laitier ©	p.18
Autonomie et pratiques fourragères en élevage laitier ©	p.19
Diagnostic de l'atelier bovin lait (Capacilait) ©	p.19
Limiter les coûts de production de votre atelier vaches laitières ©	p.20

Bovin viande

Alimentation des bovins : équilibrer ses rations ©	p.20
Alimentation globale du troupeau bovin allaitant : améliorer son autonomie alimentaire ©	p.21
Allier économie et performances dans la nutrition du troupeau ©	p.21
Analyse de la marge et pistes d'amélioration en élevage bovin allaitant ©	p.22
Analyse de la production et pistes d'amélioration en élevage bovin allaitant ©	p.22
Audit de l'atelier bovin allaitant ©	p.23
Calcul et analyse des coûts de production en élevage bovin allaitant ©	p.23
Diagnostic de l'atelier bovin allaitant ©	p.24

Ovin

Ajuster au mieux les rations alimentaires des ovins ©	p.24
Alimentation globale du troupeau ovin : améliorer son autonomie alimentaire ©	p.25
Optimiser les coûts de production du troupeau ovin ©	p.25

Gestion de l'entreprise

Conseil d'entreprise

Assistance à vos déclarations de surfaces	p.26
Assurer le suivi réglementaire - Ma Pac - Mes p@rcelles	p.26
Étude de faisabilité d'un projet ©.....	p.27
Je respecte la conditionnalité - Diminuer la pression des contrôles ©	p.27

Diversification

Accompagnement à la mise en place d'un plan de maîtrise sanitaire ©.....	p.28
Approche de marché d'un projet de diversification ©.....	p.28

Installation

Accompagnement post-installation - Réussir son installation ©.....	p.29
Diagnostic du projet - Étude prévisionnelle - Réussir son projet d'installation ©.....	p.29
Réalisation du plan d'entreprise (PE) ©	p.30

Transmission

Accompagnement Concrétisation Transmission ©	p.30
Évaluation d'une exploitation agricole	p.31
Sécuriser et réussir sa transmission ©.....	p.31

Juridique territoires

Conseil juridique

Appui aux agriculteurs en difficulté ©.....	p.32
Calcul du fermage et répartition des impôts.....	p.32
Conseil juridique avec restitution écrite ©.....	p.33
Consultation juridique sur rendez-vous	p.33

Centre de formalités des entreprises (C.F.E.)

Formalités d'entreprise.....	p.34
------------------------------	------

Logiciels et outils web

Devenir plus efficace et plus rapide dans l'utilisation de votre logiciel Boviclic	p.35
Mes p@rcelles, abonnement « Liberté »	p.35
Mes p@rcelles, abonnement « Performance » - Sécurisation réglementaire - Conseil agronomique.....	p.36

Conditions générales de vente.....	p.37
---	-------------

Des équipes compétentes et de proximité !.....	p.38
---	-------------

© Prestations de conseil entrant dans le champ de la certification



Analyse de terre

Par la réalisation d'analyses de terre et leur interprétation, la Chambre d'agriculture aide les agriculteurs à optimiser la fertilisation de leurs cultures et corriger d'éventuelles carences.

Objectif

- ▶ Permettre à chaque agriculteur de réaliser une ou plusieurs analyse(s) de terre pour connaître les caractéristiques physico-chimiques de ses sols et leur teneur en éléments nutritifs.

Descriptif

- ▶ Réalisation des prélèvements de terre sur chaque parcelle choisie par l'exploitant.
- ▶ Envoi des échantillons prélevés au laboratoire d'analyses.
- ▶ Interprétation des résultats obtenus et synthèse d'un conseil sur la fertilisation et les amendements à réaliser.

Documents remis

- ▶ Compte-rendu des résultats.
- ▶ Synthèse des conseils prodigués.

Avantages / Atouts

- Permet de corriger les éventuelles carences et d'optimiser la fertilisation.
- Amélioration des résultats techniques et de la marge brute des cultures et surfaces fourragères.
- Représentativité des échantillons grâce à l'intervention d'un professionnel qualifié pour la réalisation des prélèvements.

Informations pratiques

Public : Tous les agriculteurs.

Modalités : Prestation individuelle sur la ou les parcelles concernées.

Durée : Maximum 6 semaines après le ou les prélèvement(s).

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Mickaël Bimbard, Christelle Damoret-Johannel, Luc Fournier, Julien Martens.

Saint-Pourçain-sur-Sioule, 04 70 47 54 58, Catherine Brenon, Guillaume Cellier et Patricia Laforge.

Villefranche-d'Allier, 04 70 07 09 60, Jean-Luc Cluzy.

Analyse globale de la conduite des cultures



À travers un suivi complet de la conduite des cultures, les techniciens spécialisés de la Chambre d'agriculture aident les agriculteurs à progresser techniquement et améliorer la marge de leurs productions végétales.

Objectifs

- ▶ Accompagner les agriculteurs dans la mise en place de leur assolement prévisionnel en tenant compte des contraintes agronomiques et économiques.
- ▶ Réaliser un plan de fumure prévisionnel en fonction des objectifs de rendements définis.
- ▶ Vérifier la mise à jour du cahier d'épandage et du registre phytosanitaire.

Descriptif

- ▶ Au cours d'une visite sur l'exploitation, diagnostic de l'atelier cultures.
- ▶ Proposition de stratégies de protection sanitaire après évaluation des risques.
- ▶ Réalisation d'un programme prévisionnel en fonction des préconisations requises, des observations régulières de l'exploitant et des données issues du BSV.

Documents remis

- ▶ Bulletin de Santé du Végétal et « À vos cultures ».
- ▶ Compte-rendu du programme prévisionnel.

Avantages / Atouts

- Amélioration des résultats techniques et de la marge de l'atelier cultures.
- Optimisation de la protection sanitaire et sécurisation réglementaire.
- Un conseil personnalisé adapté au système en place et aux objectifs de l'agriculteur.
- Abonnement gratuit à la rubrique « À vos cultures » et au BSV.
- Envoi de différentes notes techniques et plaquettes de préconisation.

Informations pratiques

Public : Tous les agriculteurs disposant d'un atelier cultures.

Modalités : Prestation individuelle sur exploitation.

Durée : 1 jour.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Mickaël Bimbard, Christelle Damoret-Johannel, Luc Fournier.

"La Chambre d'agriculture de l'Allier est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'accréditation multi-sites portée par l'APCA".

À vos cultures

Tout au long de la saison culturale, les agronomes de la Chambre d'agriculture proposent, chaque semaine aux agriculteurs, leurs conseils techniques en matière de lutte contre les ravageurs et les maladies pour la bonne conduite de leurs cultures.

Objectifs

- Accompagner les agriculteurs dans leur stratégie de lutte contre les ravageurs et les maladies.
- Apporter des conseils techniques permettant d'assurer une bonne conduite des cultures, de l'implantation à la récolte.

Descriptif

- Analyse par les conseillers en agronomie du Bulletin de Santé du Végétal édité chaque semaine.
- À partir du relevé de l'état sanitaire des cultures au niveau local, élaboration de préconisations des interventions phytosanitaires à réaliser.
- Aide l'agriculteur à déterminer la nécessité d'une intervention par l'observation de ses parcelles.

Documents remis

- Bulletin de Santé du Végétal et « À vos cultures ».

Avantages / Atouts

- Amélioration des résultats techniques et de la marge des cultures.
- Suppression des traitements systématiques et réduction des doses de produits employés.
- Respect des règles d'utilisation des produits phytosanitaires.
- Diffusion régulière des bulletins tout au long de la saison culturale, à raison d'une quarantaine de bulletins par an.

Informations pratiques

Public : Tous les agriculteurs disposant d'un atelier cultures.

Modalités : Prestation collective.

Durée : Envoi hebdomadaire du bulletin.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Mickaël Bimbard, Christelle Damoret-Johannel, Luc Fournier.

"La Chambre d'agriculture de l'Allier est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA".



À vos vignes

Tout au long de la période de végétation de la vigne, la conseillère viticole de la Chambre d'agriculture propose chaque semaine aux viticulteurs, des conseils techniques en matière de lutte contre les ravageurs et les maladies pour la bonne conduite de leur vigne.

Objectifs

- Accompagner les viticulteurs dans leur stratégie de lutte contre les organismes nuisibles et les maladies.
- Apporter des conseils techniques permettant d'assurer une bonne conduite de la vigne durant sa période de végétation.

Descriptif

- Analyse par la conseillère viticole du Bulletin de Santé du Végétal édité chaque semaine.
- À partir du relevé de l'état sanitaire de la vigne au niveau local, élaboration de préconisations des interventions phytosanitaires à réaliser.
- Aide le viticulteur à déterminer la nécessité d'une intervention par l'observation de ses parcelles.

Documents remis

- Bulletin de Santé du Végétal et « À vos vignes ».

Avantages / Atouts

- Amélioration des résultats techniques et de la marge brute.
- Suppression des traitements systématiques et réduction des doses de produits employés.
- Respect des règles d'utilisation des produits phytosanitaires.
- Diffusion régulière des bulletins tout au long de la période de végétation de la vigne, à raison d'une quinzaine de bulletins par an.

Informations pratiques

Public : Tous les agriculteurs disposant d'un atelier viticole.

Modalités : Prestation collective.

Durée : Envoi hebdomadaire du bulletin.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Saint-Pourçain-sur-Sioule, 04 70 47 54 58, Véronique Sarrot.

"La Chambre d'agriculture de l'Allier est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA".





Info-Prairie

Durant la saison de pousse de l'herbe, les techniciens de la Chambre d'agriculture élaborent chaque semaine un bulletin destiné à vous aider dans la conduite de vos surfaces fourragères.

Objectifs

- Apporter des conseils aux exploitants dans la conduite de leur surface en herbe afin d'en optimiser la production et l'utilisation.

Descriptif

- Collecte des données météorologiques auprès de Météo-France.
- Observation hebdomadaire au sein de différentes parcelles témoins, par les conseillers de la Chambre d'agriculture, de l'avancement de la pousse de l'herbe.
- Analyse des données collectées et des observations réalisées en vue d'éditer un bulletin de conseils sur des interventions à réaliser sur les prairies (fertilisation, gestion du pâturage, récolte de l'herbe...).

Document remis

- Bulletin Info-Prairie.

Avantages / Atouts

- Amélioration de la productivité des prairies et de la marge de la surface fourragère.
- Optimisation de l'utilisation des surfaces en herbe permettant d'atteindre une meilleure autonomie alimentaire.
- Des conseils reposant sur l'observation de parcelles témoins situées sur plusieurs secteurs aux caractéristiques pédoclimatiques différentes.

Informations pratiques

Public : Agriculteurs ayant des surfaces en prairie.

Modalités : Conseil collectif.

Durée : Envoi hebdomadaire du bulletin durant toute la période de la pousse de l'herbe.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Mouins, 04 70 48 42 42, Jean-Philippe Garnier.

Lapalisse, 04 70 99 79 50, Francis Bougarel, Franck Verzey.

Villefranche-d'Allier, 04 70 07 09 60, Nicolas Deux, Nicolas Morand.

Pilotage de la fertilisation azotée du blé, orge et colza par drone



La Chambre d'agriculture vous propose un outil d'aide à la décision, le drone, pour piloter le dernier apport d'azote sur vos céréales (blé, orge) et colzas.

Objectifs

- Ajuster les derniers apports d'azote sur blé, orge et colza en fonction du potentiel réel de la culture, permettant d'optimiser le rendement tout en maîtrisant les charges de fertilisation.
- Créer une carte de modulation intra-parcellaire précise pour de la modulation manuelle ou automatique.
- Donner un conseil fiable et indépendant dans un délai de 96 h maximum après le survol de la parcelle.

Descriptif

- Prestation proposée avant chaque période d'analyse (décembre, janvier pour le blé et l'orge ; septembre pour le colza).
- Après inscription, les cartographies des parcelles « à droner » seront récupérées auprès des agriculteurs et transmises à la DGAC (Direction générale de l'aviation civile) pour la validation des plans de vol.
- Réalisation des vols au-dessus des parcelles pour établir la carte de réflectance.
- Après interprétation de la carte, définition des classes de conseils selon les indices répertoriés.
- Envoi d'une carte de conseils aux agriculteurs avec modulation éventuelle, dans un délai maximum de 96 heures après le vol.

Documents remis

- Carte de conseils.
- Fichier adapté à votre barre de guidage pour une modulation automatique.

Avantages / Atouts

- Conseil rapide, fiable adapté à chaque parcelle.
- Ajustement de la dose aux besoins réels de la culture.
- Apport de la bonne dose, au bon endroit, au bon moment.
- Optimisation du coût de la fertilisation.
- Limitation de l'impact sur l'environnement.

Informations pratiques

Public : Tous les agriculteurs cultivant des surfaces en (blé et orge) et colza.

Modalités : Prestation individuelle et ponctuelle.

Durée : selon la superficie des parcelles survolées.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Mouins, 04 70 48 42 42, Mickaël Bimbard, Christelle Damoret-Johannel, Luc Fournier, Julien Martens, Anne-Laure Reverdy.

Saint-Pourçain-sur-Sioule, 04 70 47 54 05, Catherine Brenon, Guillaume Cellier.

Villefranche-d'Allier, 04 70 07 09 60, Jean-Luc Cluzy.

"La Chambre d'agriculture de l'Allier est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA".

Protection des cultures

La Chambre d'agriculture peut vous aider à raisonner la conduite et la protection sanitaire de vos cultures par la mise en place d'un programme prévisionnel efficace, raisonné et raisonnable.



Objectifs

- Maîtriser les risques de salissement, de maladies ou de parasitisme sur les cultures implantées par l'agriculteur pour la campagne en cours.
- Mettre en place un programme de protection efficace, raisonné et raisonnable.

Descriptif

- Analyse de l'assolement prévu sur la campagne et diagnostic des risques sanitaires à prévoir.
- Échanges avec l'agriculteur sur la meilleure stratégie à mettre en place et sur les observations à réaliser durant la campagne.
- Définition du programme prévisionnel le mieux adapté, tenant compte des préconisations et des observations régulières de l'exploitant.

Documents remis

- Compte-rendu du diagnostic et du programme prévisionnel.

Avantages / Atouts

- Diminution des charges en intrants grâce à la suppression des traitements systématiques.
- Abonnement au BSV et au bulletin de préconisation « À vos cultures » gratuits ainsi que l'envoi de notes techniques et plaquettes de préconisation.
- Conseillers compétents s'appuyant sur des références locales et des résultats d'essais de différents produits phytosanitaires et protocoles d'utilisation.

Informations pratiques

Public : Tout agriculteur cultivant des céréales et oléo-protéagineux.

Modalités : Prestation individuelle sur les exploitations.

Durée : 0,5 jour.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Mickaël Bimbard, Christelle Damoret-Johannel, Luc Fournier.

"La Chambre d'agriculture de l'Allier est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA".

Reliquats azotés

Afin de connaître la quantité de reliquats d'azote du sol de leurs parcelles, les agriculteurs peuvent bénéficier auprès de la Chambre d'agriculture d'analyses spécifiques permettant d'optimiser la fertilisation azotée.



Objectif

- Permettre à chaque agriculteur de réaliser une analyse pour quantifier le reliquat d'azote du sol pour ajuster au mieux la dose d'azote à apporter.
- Respecter la réglementation zone vulnérable.

Descriptif

- Réalisation des prélèvements de terre sur chaque parcelle choisie par l'exploitant.
- Envoi des échantillons prélevés au laboratoire d'analyses.
- Interprétation des résultats obtenus et synthèse d'un conseil sur la fertilisation azotée à prévoir.

Documents remis

- Compte-rendu des résultats.
- Synthèse des conseils proposés.

Avantages / Atouts

- Optimisation de la fertilisation azotée pour chaque parcelle analysée.
- Amélioration des résultats techniques et de la marge des cultures.
- Représentativité des échantillons grâce à l'intervention d'un professionnel qualifié pour la réalisation des prélèvements.
- Respect de la réglementation dans le cas de parcelles situées en zones vulnérables.

Informations pratiques

Public : Tous les agriculteurs.

Modalités : Prestation individuelle sur la ou les parcelle(s) concernée(s).

Durée : Maximum 6 semaines après le ou les prélèvement(s).

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Mickaël Bimbard, Christelle Damoret-Johannel, Luc Fournier, Julien Martens.

Saint-Pourçain-sur-Sioule, 04 70 47 54 58, Catherine Brenon, Guillaume Cellier, Patricia Laforge.

Villefranche-d'Allier, 04 70 07 09 60, Jean-Luc Cluzy.

Tour de plaine

À travers un suivi complet de la conduite des cultures, les techniciens spécialisés de la Chambre d'agriculture aident les agriculteurs à progresser techniquement et améliorer la marge de leurs productions végétales.

Objectifs

- Accompagner les adhérents des différents groupes et CETA dans leurs stratégies afin d'optimiser la conduite de leur système de cultures.
- Apporter aux agriculteurs des conseils précis dans la conduite de leurs cultures en tenant compte des observations réalisées sur les différentes parcelles.

Descriptif

- Définition d'un planning prévisionnel des rencontres en fonction de la composition de la sole emblavée par les adhérents, et mise en place d'un programme des thèmes à aborder lors des différentes journées.
- En amont de chaque visite sur le terrain, réalisation d'un diagnostic de la situation locale et par culture (parasites, adventices, maladies, stade végétatif...).
- Observation des parcelles des adhérents lors des tours de plaine.
- À l'issue de chaque visite, réflexion collective et échanges entre les participants sur les constatations faites lors de la sortie.
- Apport de conseils et préconisations par le technicien sur des interventions à réaliser, tenant compte des résultats des observations effectuées lors de la visite.
- En fin de campagne, pour chaque groupe suivi, élaboration d'un bilan de l'année écoulée et réflexion sur les projets de la campagne à venir.

Documents remis

- Planning prévisionnel de la campagne.
- Compte-rendu des observations réalisées lors des tours de plaine et plaquette de préconisation.
- Bilan des essais menés sur l'année par les différents groupes et CETA.

Avantages / Atouts

- Abonnement aux « BSV » et « À vos cultures ».
- Envoi de différentes notes et plaquettes de préconisation.
- Accès à certains résultats des expérimentations menées par la Chambre d'agriculture.
- Optimisation de l'utilisation des produits phytosanitaires, engrais et amendements.
- Amélioration des résultats technico-économiques des productions végétales suivies.

Informations pratiques

Public : Tous les agriculteurs membres de CETA ou de groupes.

Modalités : Prestation en groupe sur exploitation.

Durée : Planning défini en début de campagne.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Mickaël Bimbard, Christelle Damoret-Johannel, Luc Fournier.

"La Chambre d'agriculture de l'Allier est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA".

Conseil en irrigation

Afin de vous aider à gérer au mieux vos apports en eau, les techniciens de la Chambre d'agriculture rédigent chaque semaine un bulletin de préconisation durant toute la période d'irrigation.

Objectifs

- Accompagner les irrigants dans la gestion de leur irrigation en tenant compte des précipitations et de l'évapotranspiration des cultures.
- Optimiser l'irrigation en apportant la bonne dose d'eau au bon moment.

Descriptif

- Récupération des données ETM et pluviométrie auprès de Météo-France.
- Analyse des données et élaboration d'un bulletin adapté à la situation locale.
- Envoi du bulletin hebdomadaire aux agriculteurs abonnés.

Document remis

- Bulletin hebdomadaire de préconisation.

Avantages / Atouts

- Amélioration des résultats techniques et des marges des cultures irriguées.
- Meilleure valorisation des volumes d'eau disponibles.

Informations pratiques

Public : Tout agriculteur ayant recours à l'irrigation.

Modalités : Conseil collectif.

Durée : Envoi hebdomadaire du bulletin durant toute la période d'irrigation.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Julien Martens, Anne-Laure Reverdy.
Saint-Pourçain-sur-Sioule, 04 70 47 54 58, Guillaume Cellier, Patricia Laforge.

Dossier de déclaration Loi sur l'Eau Travaux en cours d'eau

Préalablement aux travaux en cours d'eau que vous souhaitez réaliser, la Chambre d'agriculture vous accompagne dans l'élaboration du dossier de déclaration Loi sur l'Eau.

Objectifs

- Aide à la réalisation d'un dossier de déclaration Loi sur l'Eau pour les projets de travaux en cours d'eau ayant un impact faible sur les eaux et les milieux aquatiques.

Descriptif

- Identification de la nature des travaux envisagés, avec rappel et explication des exigences réglementaires en termes de travaux en cours d'eau.
- Recueil des informations nécessaires à l'élaboration du dossier (localisation, hauteur des berges, largeur de cours d'eau...).
- Réalisation du dossier Loi sur l'Eau conformément aux exigences de l'Administration.
- Présentation du contenu du dossier au demandeur et des engagements pris qu'il devra respecter.
- Dépôt du dossier au service Police de l'Eau (bureau eau et milieux aquatiques / service environnement) de la DDT.

Document remis

- Dossier Loi sur l'Eau.

Avantages / Atouts

- Soutien technique de conseillers spécialisés compétents, en relation avec l'administration, et ayant une bonne connaissance de la réglementation.
- Réalisation des travaux en cours d'eau sans craindre des sanctions administratives.

Informations pratiques

Public :

Agriculteurs, collectivités souhaitant réaliser des travaux en cours d'eau nécessitant un dossier de déclaration Loi sur l'Eau.

Modalités :

Prestation individuelle sur l'exploitation et au bureau.

Durée : 1 jour.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Conseillers Eau à :

Moulins, 04 70 48 42 42, Julien Martens, Anne-Laure Reverdy.
Saint-Pourçain-sur-Sioule, 04 70 47 54 58, Guillaume Cellier, Patricia Laforge.

Dossier de déclaration Loi sur l'Eau Vidange d'étangs

La Chambre d'agriculture instruit pour vous le dossier de déclaration de vidange d'étangs.

Objectifs

- Instruction du dossier de déclaration de vidange d'un étang et réalisation d'une étude répondant aux exigences de la réglementation sur l'eau avant dépôt à la DDT.

Descriptif

- Identification et prise de connaissance de l'objectif de la vidange.
- Recueil des informations nécessaires à l'élaboration du dossier (localisation du plan d'eau, date de création, berges, présence de sources...).
- Réalisation du dossier de déclaration Loi sur l'Eau conformément aux exigences de l'Administration.
- Présentation du contenu du dossier au demandeur et des engagements pris qu'il devra respecter.
- Dépôt du dossier au service Police de l'Eau (bureau eau et milieux aquatiques / service environnement) de la DDT.

Documents remis

- Dossier Loi sur l'Eau.

Avantages / Atouts

- Réalisation du dossier de déclaration de vidange d'étang et son dépôt à la DDT.
- Réalisation d'une étude comprenant : la description du dispositif de vidange, les recommandations de vidange et de remise en eau, les recommandations pour la pêche et le plan d'empoissonnement, l'évaluation d'incidence de la vidange sur le milieu aquatique récepteur.
- Une fois l'autorisation de vidanger attribuée, les vidanges futures ne seront plus soumises à une procédure de déclaration préalable.

Informations pratiques

Public :

Propriétaires d'étangs d'une surface supérieure à 1000 m² ne disposant pas d'autorisation de vidanger.

Modalités :

Prestation individuelle sur l'exploitation et au bureau.

Durée : 2 jours.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contact

Conseillers Eau à :

Moulins, 04 70 48 42 42, Julien Martens, Anne-Laure Reverdy.
Saint-Pourçain-sur-Sioule, 04 70 47 54 58, Guillaume Cellier, Patricia Laforge.



Suivi agronomique des épandages de boues de STEP

La Chambre d'agriculture assure le suivi agronomique de vos parcelles concernées par des épandages de boues de stations de traitement des eaux polluées (STEP) et réalise un plan prévisionnel de fumure.

Objectifs

- Accompagner les exploitants dont le parcellaire est concerné par des plans d'épandage de boues de STEP.
- Conseiller les agriculteurs concernés par un plan d'épandage de STEP, sur la conduite de la fertilisation et réaliser un plan prévisionnel de fumure.

Descriptif

- Réalisation d'analyses (sols et boues) en vue de mesurer l'aptitude des sols à recevoir des boues et vérifier l'innocuité de celles-ci.
- Élaboration du calendrier prévisionnel de livraison et d'épandage des boues et du plan prévisionnel de fumure de l'exploitant.

Documents remis

- Résultats et interprétation des analyses.
- Bilan annuel du plan d'épandage et de fumure.

Avantages / Atouts

- Réalisation d'une analyse de sol sur chaque parcelle intégrée au plan d'épandage.
- Gestion de l'épandage des boues visant à optimiser leurs valeurs fertilisantes et ajustement du plan de fumure de l'exploitant.
- Amélioration de la marge brute des cultures.
- Mise en conformité avec la réglementation.

Informations pratiques

Public : Agriculteur exploitant des parcelles sur lesquelles un plan d'épandage des boues de stations d'épuration de collectivités a été mis en place et pour lesquels une convention a été signée avec le gestionnaire (SIAEP, SIVOM...).

Modalités : Prestation individuelle et collective sur l'exploitation.

Durée : Planning temporel établi en début de campagne.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Conseillers cultures à :

Moulins, 04 70 48 42 42, Jérôme Jolibois.

Saint-Pourçain-sur-Sioule, 04 70 47 54 58, Catherine Brenon.

Villefranche-d'Allier, 04 70 07 09 60, Nicolas Morand.

Suivi agronomique des périmètres de captage



La Chambre d'agriculture réalise le suivi agronomique des parcelles concernées par les périmètres de protection des captages.

Objectifs

- Accompagner dans leurs pratiques, les exploitants installés en zones situées dans les périmètres de captage et pour lesquels une convention a été signée entre le gestionnaire.
- Optimiser la conduite de la fertilisation en vue d'obtenir un rendement optimum des parcelles et de préserver la qualité de l'eau.

Descriptif

- Élaboration du plan prévisionnel de fertilisation des agriculteurs situés au sein de la zone conventionnée.
- Visite de parcelles et réalisation de reliquats azotés, pesées de colza, reliquats post-récolte.

Documents remis

- Bilan annuel et prévisionnel.
- Bulletin de Santé du Végétal, « À vos Cultures » et plaquettes techniques.

Avantages / Atouts

- Optimisation de l'utilisation des fertilisants et produits phytosanitaires.
- Amélioration de la marge brute des cultures.
- Sécurisation de l'activité vis-à-vis des contraintes réglementaires.
- Conseillers intervenant directement sur le terrain via des tours de plaine.

Informations pratiques

Public : Tout agriculteur exploitant sur les périmètres de captage pour lesquels une convention a été signée avec le gestionnaire (SIAEP, SIVOM...).

Modalités : Prestation sur l'exploitation.

Durée : Planning prévisionnel établi en début de campagne.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Julien Martens, Anne-Laure Reverdy.

Saint-Pourçain-sur-Sioule, 04 70 47 54 58, Catherine Brenon, Guillaume Cellier.

Appui individuel aux producteurs bio



Vous êtes en agriculture biologique et souhaitez bénéficier d'un appui spécifique sur votre exploitation ? La Chambre d'agriculture vous propose un accompagnement personnalisé en fonction de vos besoins, quelle que soit votre production.

Objectifs

- Optimiser vos pratiques technico-économiques en lien avec les changements de pratiques, par un accompagnement personnalisé pendant et après la phase de conversion en agriculture biologique.

Descriptif

- Identifier et évaluer vos besoins et attentes,
- Proposer des solutions et actions à mettre en place (évolution d'itinéraires techniques...),
- Planifier les interventions et visites,
- Accompagner la mise en œuvre des actions retenues,
- Évaluer avec vous, en suivi post conseil, la pertinence du projet.

Documents remis

- Compte-rendu des visites et préconisations,
- Calendrier des interventions à mettre en place.

Avantages / Atouts

- Bénéficier de conseils techniques spécifiques adaptés à vos besoins pour identifier les changements à mettre en œuvre.
- Optimiser vos pratiques technico-économiques par un accompagnement personnalisé.

Informations pratiques

Public : Producteurs engagés sur au moins une partie de leur activité en conversion bio.

Modalités : Prestation individuelle au bureau et/ou sur l'exploitation.

Durée : 2 jours.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Emmanuel Desilles, Anne-Laure Reverdy, Christelle Damoret-Johannel (cultures), Jean-Philippe Garnier (bovins lait).

Montluçon, 04 70 28 92 20, Fabien Plasson (bovins viande, conseil d'entreprise), Bernadette Vignaud (ovins).

Conseil de groupes en agriculture biologique



La Chambre d'agriculture propose aux agriculteurs engagés en agriculture biologique ou ayant un projet de conversion, de bénéficier de conseils techniques en participant à un groupe de progrès d'agriculteurs.

Objectifs

- Apporter tout conseil spécifique selon la demande du groupe, pour rendre plus performant leur système de production, faire progresser leurs compétences tant techniques qu'économiques et favoriser l'appropriation des techniques propre à l'agriculture biologique.
- Disposer de bilans de campagnes, d'informations réglementaires et d'actualités de la production.

Descriptif

- Évaluer les besoins et attentes du groupe.
- Proposer des solutions et actions à mettre en place et définir les modalités d'accompagnement en concertation avec le groupe : organisation de journées techniques, d'échange, de démonstration, de formation...
- Planifier interventions, visites, réunions d'information et déterminer la fréquence des rencontres collectives.
- Accompagner la mise en œuvre des actions validées par le groupe.

Documents remis

- Compte-rendu après chaque rencontre collective.
- Calendrier des interventions, journées, réunions à mettre en place.
- Documents techniques, réglementaires...

Avantages / Atouts

- Bénéficier de conseils techniques, d'informations réglementaires et des dernières actualités relatives à sa production.
- Pouvoir échanger entre agriculteurs du groupe et bénéficier de l'expérience de chacun pour en tirer des enseignements pour sa propre exploitation.

Informations pratiques

Public : Agriculteurs engagés en agriculture biologique ou ayant un projet de conversion à l'agriculture biologique.

Modalités : Prestation collective.

Durée : Définie par le groupe.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Conseillers spécialisés agriculture biologique et autres à :

Moulins, 04 70 48 42 42, Emmanuel Desilles, Anne-Laure Reverdy, Christelle Damoret-Johannel (cultures), Jean-Philippe Garnier (bovins lait).

Montluçon, 04 70 28 92 20, Fabien Plasson (bovins viande, conseil entreprise), Bernadette Vignaud (ovins).

Étude de faisabilité à la conversion bio



Vous souhaitez convertir votre exploitation en agriculture biologique ? La Chambre d'agriculture vous propose d'évaluer la faisabilité technique de votre projet.

Objectifs

- Accompagner l'agriculteur dans l'élaboration de son projet,
- Évaluer la faisabilité du projet.

Descriptif

- Échanges avec l'exploitant et recueil des données nécessaires au diagnostic de l'exploitation : pratiques techniques actuelles, motivations pour le passage en AB, ...
- Prise de connaissance du projet,
- État des lieux des pratiques et identification des changements à mettre en œuvre (réglementation et techniques),
- Préconisations sur la mise en œuvre du projet de conversion bio.

Documents remis

- Diagnostic de faisabilité de la conversion bio,
- Préconisations par rapport au projet,
- Tout document utile pour le projet de conversion.

Avantages / Atouts

- Bénéficier d'un outil d'aide à la décision pour étudier la faisabilité technique d'une conversion en agriculture biologique.
- Identifier les atouts et contraintes de l'exploitation.

Informations pratiques

Public : Agriculteurs en réflexion sur un projet de conversion en agriculture biologique.

Modalités : Prestation individuelle au bureau et/ou sur l'exploitation.

Durée : 2 jours.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulin, 04 70 48 42 42,
Emmanuel Desilles, Anne-Laure Reverdy.

Étude de projet de conversion bio



Vous réfléchissez à convertir votre exploitation en agriculture biologique ? La Chambre d'agriculture vous propose d'évaluer la faisabilité technique et économique de votre projet par la réalisation d'une étude projet de conversion.

Objectifs

- Évaluer la viabilité du projet de conversion de l'exploitation en agriculture biologique, à partir des résultats techniques et économiques.

Descriptif

- Échanges avec l'exploitant et recueil des données nécessaires au diagnostic de l'exploitation : pratiques actuelles, environnement socio-économique, résultats technico-économiques, motivations pour le passage en AB, ...
- Prise de connaissance du projet,
- État des lieux des pratiques et identification des changements à mettre en œuvre (réglementation et techniques),
- Analyses et simulations technico-économiques abouties et personnalisées et réalisation d'un prévisionnel,
- Pistes de valorisation des produits,
- Présentation du diagnostic et de l'étude prévisionnelle,
- Préconisations par rapport au projet de conversion bio.

Documents remis

- Étude de projet de conversion bio,
- Préconisations par rapport au projet,
- Étude prévisionnelle.

Avantages / Atouts

- Bénéficier d'un outil d'aide à la décision pour étudier la faisabilité technico-économique d'une conversion en agriculture biologique.
- Réaliser une analyse économique des conséquences du passage en bio.

Informations pratiques

Public : Agriculteurs en réflexion sur un projet de conversion en agriculture biologique.

Modalités : Prestation individuelle au bureau et/ou sur l'exploitation.

Durée : 4 jours.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulin, 04 70 48 42 42,
Emmanuel Desilles, Anne-Laure Reverdy.

Suivi individuel à la conversion à l'agriculture biologique

Vous êtes en phase de conversion de votre exploitation en agriculture biologique et souhaitez bénéficier d'un appui spécifique sur votre exploitation ? La Chambre d'agriculture vous propose un accompagnement personnalisé selon vos besoins et quelle que soit votre production.

Objectifs

- Optimiser et sécuriser votre exploitation, par un accompagnement personnalisé de vos pratiques technico-économiques en lien avec les changements de pratiques pendant votre phase de conversion en agriculture biologique.
- Apporter des conseils spécifiques de qualité sur les aspects techniques, réglementaires, économiques et financiers.

Descriptif

- Identifier et évaluer les points à améliorer et vos besoins et attentes en matière de conseils spécifiques (accompagnement sur les pratiques agronomiques, conseils sur les pratiques d'élevage).
- Proposer des solutions et actions à mettre en place (évolution d'itinéraires techniques, prévisionnel assolement, choix des rotations, gestion des adventices, autonomie alimentaire, maintien de la fertilité, choix des outils de désherbage mécanique... ; organisation du système fourrager, choix et équilibre des rations, maîtrise sanitaire préventive... ; adaptation d'itinéraires de finition, reconception du système d'élevage).
- Planifier les interventions et visites.
- Accompagner la mise en œuvre des actions retenues.
- Évaluer avec vous, en suivi post conseil, la pertinence du projet.

Documents remis

- Compte-rendu de visites et préconisations,
- Calendrier des interventions à mettre en place.

Avantages / Atouts

- Identifier les actions à mettre en œuvre.
- Bénéficier de conseils techniques spécifiques adaptés à vos besoins.
- Optimiser vos pratiques technico-économiques par un accompagnement personnalisé.

Informations pratiques

Public : Agriculteurs en conversion en agriculture biologique.

Modalités : Prestation individuelle au bureau et/ou sur l'exploitation.

Durée : 1 ou 2 jours.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Conseillers spécialisés agriculture biologique et autres à :

Moulins, 04 70 48 42 42, Emmanuel Desilles, Anne-Laure Reverdy, Christelle Damoret-Johannel (cultures), Jean-Philippe Garnier (bovins lait).

Montluçon, 04 70 28 92 20, Fabien Plasson (bovins viande, conseil entreprise), Bernadette Vignaud (ovins).

Accompagnement au montage de dossiers de subvention PCAE

La région AURA subventionne les investissements relatifs aux bâtiments d'élevage dans le cadre du PCAE pour des appels à projets spécifiques concernant les investissements compris entre 10.000 et 30.000 € et ceux supérieurs à 30.000 €. La Chambre d'agriculture vous propose de vous accompagner dans les démarches administratives nécessaires pour bénéficier de ces subventions.

Objectifs

- Réaliser le diagnostic demandé par la région pour justifier les investissements.
- Compléter le dossier de demande de subvention.
- Déposer le dossier auprès des administrations concernées.
- Sur demande complémentaire de l'éleveur, l'accompagner pour les démarches de mises en paiement.

Descriptif

- Réalisation du diagnostic selon le modèle demandé par le Conseil régional.
- Recueil des pièces administratives et remplissage du dossier demandé.
- Dépôt du dossier auprès des administrations concernées.
- Si demande complémentaire de l'éleveur, accompagnement pour les démarches de mise en paiement.

Documents remis

- Copie du diagnostic.
- Copie du dossier de demande de subvention.
- Le cas échéant, copie du ou des dossiers de demande de paiement.

Avantages / Atouts

- Accompagnement pour assurer le dépôt d'un dossier de demande complet.
- Relais entre l'administration et le porteur de projet.
- Suivi du dossier.
- Sur demande, suivi de la mise en paiement.

Informations pratiques

Public : Tous les agriculteurs.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation.

Durée : 1 jour + à l'heure pour mise en paiement.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contact

Conseillers bâtiment à :

Moulins, 04 70 48 42 42, Jérôme Jolibois, Jean Philippe Garnier (bovins lait).

Saint-Pourçain-sur-Sioule, 04 70 47 54 58, Yannick Lapendrie.

Amélioration des performances énergétiques



La Chambre d'agriculture réalise le diagnostic énergétique de votre exploitation et élabore votre dossier « Plan de Performance Énergétique » (PPE) afin de bénéficier d'une subvention pour le financement d'une partie de vos investissements.

Objectifs

- Réaliser un diagnostic de la consommation d'énergies directes (fuel, électricité...) et indirectes (engrais, produits phytosanitaires, aliments...) de l'exploitation.
- Proposer des solutions permettant d'améliorer la performance énergétique afin de réaliser des économies.

Descriptif

- Réalisation d'un diagnostic énergétique à partir des données comptables fournies par l'agriculteur.
- Analyse des projets envisagés et recensement des documents et pièces justificatives à fournir.
- Saisie des données retenues sur le logiciel Diaterre et rédaction d'une synthèse du diagnostic.
- Formalisation du dossier de demande d'aides dans le cadre du Plan de Performance Énergétique.

Documents remis

- Compte-rendu du diagnostic énergétique.
- Attestation de diagnostic.
- Dossier complet du PPE.

Avantages / Atouts

- Diminution des charges en intrants permettant l'amélioration de la marge brute des différents ateliers.
- Élaboration du dossier PPE permettant de bénéficier d'une subvention allant de 40 à 50 % du montant des investissements.
- Réduction de l'impact des activités de l'exploitation sur l'environnement.
- Moindre dépendance de l'exploitation vis-à-vis des variations du prix des matières.

Informations pratiques

Public : Tous les agriculteurs.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation.

Durée : 1,5 à 2 jours.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contact

Moulins, 04 70 48 42 42, Jérôme Jolibois.

Conseil en bâtiment pour l'obtention du permis de construire



Vous avez un projet de construction ou de rénovation de bâtiment ? La Chambre d'agriculture vous apporte des conseils, tant techniques qu'économiques, pour vous aider à sa réalisation.

Objectifs

- Accompagner l'agriculteur dans la construction de son bâtiment qui réponde aux besoins de son exploitation.
- Apporter à l'agriculteur un conseil pertinent lui permettant de mettre en place un bâtiment performant et économique.

Descriptif

- Visite de l'exploitation et de ses abords pour comprendre son fonctionnement et son contexte géographique.
- Étude de l'emplacement du futur bâtiment (prise de niveaux, photos...) et recensement des besoins de l'exploitant.
- Réalisation d'une ou plusieurs hypothèses de plan à partir d'un logiciel spécifique.
- Validation de la proposition retenue par l'agriculteur et prise en compte des éventuelles observations.
- Mise en conformité du dossier avant dépôt auprès des administrations concernées.

Documents remis

- Dossier complet du projet (plan, photos, permis de construire, devis, financement...).
- Compte-rendu de conseil.

Avantages / Atouts

- Possibilité de monter un dossier PCAEA (Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles) et de faire un DEXEL simplifié.
- Conseil complet allant de la simple esquisse à l'obtention du permis de construire.
- Bonne connaissance des différents systèmes d'exploitation et types de bâtiments existants.
- Conception de bâtiments intégrés dans le paysage.

Informations pratiques

Public : Agriculteurs ayant un projet de construction, voire d'aménagement d'un bâtiment d'élevage.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation et au bureau.

Durée : 2 à 2,5 jours.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contact

Saint-Pourçain-sur-Sioule, 04 70 47 54 58, Yannick Lapendrie.

Conseil simplifié pour la construction d'un bâtiment



Vous avez un projet de construction ou d'aménagement de bâtiment ? La Chambre d'agriculture vous accompagne dans la conception de votre projet en bénéficiant de conseils techniques adaptés à vos besoins.

Objectifs

- Accompagner l'agriculteur dans l'élaboration de son projet de construction ou d'aménagement d'un bâtiment qui réponde aux besoins de son exploitation.
- Apporter à l'agriculteur un conseil pertinent lui permettant de mettre en place un bâtiment performant et économique.

Descriptif

- Visite de l'exploitation et ses abords.
- Étude de l'emplacement du futur bâtiment et prise en compte des besoins de l'exploitant.
- Réalisation d'une ou deux esquisses papier et/ou à l'aide d'un logiciel spécifique.
- Information sur les formalités à suivre et les financements possibles existant.

Documents remis

- Esquisses.
- Compte-rendu de conseil.

Avantages / Atouts

- Prise en compte des besoins.
- Réalisation d'esquisses et conseils adaptés.
- Bonne connaissance des exploitations et des différents types de bâtiments existants.
- Conception de bâtiments intégrés dans le paysage.

Informations pratiques

Public : Agriculteurs ayant un projet de construction, voire d'aménagement d'un bâtiment d'élevage.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation.

Durée : Selon le temps passé.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contact

Conseillers bâtiment à :

Moulins, 04 70 48 42 42, Jérôme Jolibois, Jean Philippe Garnier (bovins lait).

Saint-Pourçain-sur-Sioule, 04 70 47 54 58, Yannick Lapendrie.



Diagnostic d'ambiance dans un bâtiment d'élevage

Votre troupeau est confronté à un problème sanitaire en lien avec vos bâtiments ? La Chambre d'agriculture réalise un diagnostic de l'ambiance pour en déterminer les causes.

Objectifs

- Diagnostiquer le problème sanitaire du troupeau en lien avec le bâtiment.
- Mettre en évidence le ou les défauts de conception ou d'utilisation du bâtiment.
- Proposer des solutions techniques pour en améliorer l'ambiance.

Descriptif

- Observation du bâtiment, de son environnement et échanges avec l'agriculteur sur les problèmes sanitaires observés.
- Utilisation de fumigènes pour visualiser la circulation de l'air.
- Évaluation de l'impact des conditions d'ambiance.

Documents remis

- Document de synthèse (diagnostic, résultats, propositions d'amélioration).

Avantages / Atouts

- Analyse des problèmes diagnostiqués.
- Propositions adaptées à votre situation.
- Amélioration du bien-être animal, réduction des problèmes sanitaires et diminution des frais vétérinaires.

Informations pratiques

Public : Tout agriculteur souhaitant réaliser un diagnostic d'ambiance dans un bâtiment d'élevage.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation et au bureau.

Durée : Selon le temps passé.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contact

Conseillers bâtiment à :

Moulins, 04 70 48 42 42, Jérôme Jolibois, Jean Philippe Garnier (bovins lait).

Saint-Pourçain-sur-Sioule, 04 70 47 54 58, Yannick Lapendrie.

Diagnostic d'EXploitation d'ÉLevage simplifié (DEXEL)



Tout projet de mise aux normes, de construction ou d'aménagement de bâtiments pour lequel vous sollicitez un financement public, nécessite un diagnostic d'exploitation d'élevage. La Chambre d'agriculture vous propose de le réaliser.

Objectifs

- Réaliser un diagnostic des installations d'élevage, de la capacité de stockage des effluents, des pratiques d'épandage conformément à la réglementation (ICPE) en vigueur en matière de la qualité de l'eau (obligatoire pour les éleveurs en zone vulnérable).
- Dépôt du dossier auprès des administrations concernées.

Descriptif

- Visite de l'exploitation et ses abords.
- Collecte des données nécessaires à la réalisation du dossier DEXEL.
- Échanges sur les améliorations proposées.
- Réalisation du dossier Dexel et compte-rendu des propositions de travaux d'amélioration.

Documents remis

- Dossier DEXEL et compte-rendu

Avantages / Atouts

- Sécurisation de votre exploitation par rapport à la réglementation vis-à-vis de la conditionnalité.
- Accès possible aux financements publics.

Informations pratiques

Public : Tous les agriculteurs avec un projet de mise aux normes de leurs bâtiments et/ou de construction ne répondant pas à la réglementation environnementale.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation et au bureau.

Durée : 1 jour.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Conseillers bâtiment à :

Moulins, 04 70 48 42 42, Jérôme Jolibois.

Saint-Pourçain-sur-Sioule, 04 70 47 54 58, Yannick Lapendrie.

Réalisation du diagnostic PCAE

La région AURA subventionne les investissements relatifs aux bâtiments d'élevage dans le cadre du PCAE. Parmi les justificatifs à fournir par le demandeur figure le diagnostic du projet réalisé par un technicien. La Chambre d'agriculture vous propose de rédiger ce diagnostic demandé par la région.

Objectifs

- Réaliser le diagnostic demandé par la région pour justifier les investissements.

Descriptif

- Réalisation du diagnostic selon le modèle demandé par le Conseil régional.
- Visite sur site et échanges sur le projet.

Documents remis

- Diagnostic préconisé par le financeur.

Avantages / Atouts

- Réalisation du diagnostic.
- Échanges sur le projet.

Informations pratiques

Public : Tous les agriculteurs.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation.

Durée : 0,5 jour.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contact

Conseillers bâtiment :

Moulins, 04 70 48 42 42, Jean-Philippe Garnier (bovins lait), Jérôme Jolibois.

Saint-Pourçain-sur-Sioule, 04 70 47 54 58, Yannick Lapendrie.

Améliorer les conditions de travail en élevage laitier

Un conseiller spécialisé de la Chambre d'agriculture vous aide à améliorer les conditions de travail relatives à votre atelier de vaches laitières tout en réduisant le temps que vous y consacrez.

Objectifs

- Améliorer les conditions de travail pour en réduire la pénibilité.
- Diminuer les temps de travaux liés à la traite.

Descriptif

- Réalisation d'un diagnostic en vue d'analyser le fonctionnement actuel de l'exploitation.
- Élaboration des pistes d'amélioration possibles.
- Évaluation des résultats envisageables à partir de simulations des différents scénarios retenus.
- Proposition de solutions à mettre en place et répondant aux attentes de l'éleveur.

Documents remis

- Compte-rendu et fiches de témoignage d'éleveurs.

Avantages / Atouts

- Proposition de plusieurs pistes d'amélioration possibles.
- Un conseil s'appuyant sur l'expérience et le témoignage d'autres éleveurs.

Informations pratiques

Public : Éleveurs de bovins lait.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation.

Durée : 8 h 20.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contact

Moulins, 04 70 48 42 42, Jean-Philippe Garnier.



Autonomie et pratiques fourragères en élevage laitier



Faites réaliser un diagnostic des pratiques fourragères de votre exploitation pour mettre en place une nouvelle stratégie d'alimentation, plus performante et économe de votre atelier bovin lait.

Objectifs

- Sécuriser l'atelier lait vis-à-vis des coûts des intrants.
- Comprendre le fonctionnement des pratiques fourragères de l'exploitation.
- Valoriser le potentiel fourrager présent sur l'exploitation.

Descriptif

- Visite en exploitation et collecte des données pour un diagnostic des pratiques fourragères : répartition des surfaces, alimentation du troupeau, pratiques fourragères, pâture.
- Élaboration de recommandations sur les pratiques.
- Établissement d'un planning fourrager prévisionnel.
- Bilan et proposition de pistes d'amélioration.
- Élaboration d'un plan d'action et marges de progrès.

Documents remis

- Compte-rendu de visite.
- Synthèse du diagnostic.

Avantages / Atouts

- Conforter le revenu de l'éleveur.
- Sécuriser l'activité laitière face aux aléas des prix et de la disponibilité des matières premières.

Informations pratiques

Public : Éleveurs de bovins lait.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation.

Durée : 1,5 jour par an.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contact

Moulins, 04 70 48 42 42, Jean-Philippe Garnier.

Diagnostic de l'atelier bovin lait (Capacilait)



La Chambre d'agriculture vous propose à partir de l'outil Capacilait d'analyser les facteurs de production de votre atelier lait et de déterminer ceux qui paraissent les plus limitants.

Objectifs

- Mettre en évidence les besoins de l'éleveur par un diagnostic de tous les facteurs de production de l'exploitation et une analyse de ceux qui paraissent les plus limitants.
- Définir un projet d'adaptation de l'exploitation.

Descriptif

- Définition des différentes étapes de la méthode.
- Évaluation de la capacité productive de l'exploitation par la collecte de données (diagnostic des facteurs de production : la main d'œuvre, la distribution, le logement, le système fourrager, la réglementation, l'installation de traite, le cahier des charges spécifiques...).
- Détermination des leviers permettant de moduler la production.
- Simulation du projet.

Document remis

- Synthèse du diagnostic.

Avantages / Atouts

- Permettre dans un paysage laitier changeant de réaliser une simulation de projet prenant en compte les modifications techniques.
- Réaliser un chiffrage économique.

Informations pratiques

Public : Éleveurs de bovins lait.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation et au bureau.

Durée : 6 heures.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contact

Moulins, 04 70 48 42 42, Jean-Philippe Garnier.

Limiter les coûts de production de votre atelier vaches laitières



La Chambre d'agriculture vous aide à identifier les axes d'amélioration de la rentabilité de votre atelier bovin lait.

Objectifs

- Analyser les coûts de production et les contraintes spécifiques à l'atelier bovin lait.
- Mettre en place des actions correctives permettant d'améliorer la rentabilité de la production laitière.

Descriptif

- Analyse des modalités de la conduite du troupeau et des résultats technico-économiques de l'atelier bovin lait.
- Réalisation d'un diagnostic à partir de la méthode de l'Institut de l'élevage permettant d'identifier les marges de progrès.
- Proposition de pistes d'amélioration et élaboration de différentes simulations.

Documents remis

- Bilan de l'analyse des coûts de production.
- Synthèse des différentes pistes d'amélioration.

Avantages / Atouts

- Sécurisation de l'activité laitière à moyen et long terme.
- Meilleure résistance aux aléas des marchés des matières premières.
- Proposition de plusieurs pistes d'amélioration possibles analysées au travers de simulations économiques.
- Étude reposant sur une méthode de l'Institut de l'élevage.

Informations pratiques

Public : Éleveurs de bovins lait.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation.

Durée : 1,5 jour par an (suivi renouvelable sur plusieurs années).

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contact

Moulins, 04 70 48 42 42, Jean-Philippe Garnier.

Alimentation des bovins : équilibrer ses rations



Par l'étude de la conduite alimentaire de votre troupeau, la Chambre d'agriculture vous propose d'optimiser le rationnement de vos animaux en vue d'améliorer les résultats de votre élevage.

Objectifs

- Optimiser la conduite alimentaire d'un ou plusieurs lots d'animaux.
- Corriger les éventuelles carences par le calcul de nouvelles rations.

Descriptif

Selon vos attentes, différents modules sont possibles :

- Détermination avec le conseiller des objectifs de croissance, du calendrier de sevrage et de sortie des animaux.
- Établissement des nouvelles rations pour les catégories d'animaux retenues.
- Analyse de l'organisation de la distribution sur l'exploitation et adaptation aux nouvelles rations.

Documents remis

- Fiches rations et synthèse du bilan fourrager.

Avantages / Atouts

- Mise en évidence des aspects de l'atelier à améliorer prioritairement pour obtenir une progression des résultats.
- Mise en place de rations adaptées aux besoins des animaux.
- Une analyse s'appuyant sur des références locales et nationales rigoureuses (Institut de l'élevage, Réseau, données départementales...).
- Des conseillers compétents et spécialisés.

Informations pratiques

Public : Éleveurs de bovins allaitants.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation et/ou au bureau.

Durée : 2 heures à 1 journée, selon le nombre de lots.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Amélie Bouchant, Franck Doriat, Daniel Lafaye.

Lapalisse, 04 70 99 79 50, Francis Bougarel, Franck Vernezy.

Montluçon, 04 70 28 92 20, Fabien Plasson.

Villefranche-d'Allier, 04 70 07 09 60, Nicolas Deux.

Alimentation globale du troupeau bovin allaitant : améliorer son autonomie alimentaire



La Chambre d'agriculture vous propose de passer en revue l'ensemble de vos pratiques pour mettre en place une nouvelle stratégie d'alimentation, plus performante et économique.

Objectifs

- Rechercher une meilleure efficacité alimentaire du troupeau.
- Améliorer la marge brute de l'atelier bovin viande grâce à une meilleure maîtrise des charges en alimentation.

Descriptif

- Analyse du fonctionnement de l'alimentation du troupeau : composition des rations, mode de distribution, évaluation des stocks fourragers disponibles.
- Évaluation des besoins des animaux pendant la période : stade physiologique, objectif de croissance...
- Élaboration des nouvelles rations valorisant au mieux les fourrages de l'exploitation et se rapprochant des objectifs souhaités.
- Lors d'une seconde visite, analyse du fonctionnement du troupeau (observation de l'état physiologique, de la qualité des bouses, des comportements...) et détermination des ajustements éventuels.

Documents remis

- Fiches rations.
- Synthèse du bilan fourrager.
- Compte-rendu général de l'impact du nouveau système d'alimentation.

Avantages / Atouts

- Amélioration du revenu grâce à une meilleure maîtrise des charges en alimentation.
- Sécurisation du système d'exploitation en raison d'une moindre dépendance face aux variations de prix sur le marché des aliments et de la disponibilité des matières premières.
- Un conseil personnalisé reposant sur une analyse approfondie de la situation initiale.
- Prestation permettant un suivi.
- Réalisation d'analyses de fourrages (**3 analyses Agrinir offertes/an**).

Informations pratiques

Public : Éleveurs de bovins allaitants.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation et au bureau.

Durée : 1,5 jour.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Franck Doriat, Amélie Bouchant, Daniel Lafaye.

Lapalisse, 04 70 99 79 50, Francis Bougarel, Franck Vernezy.

Montluçon, 04 70 28 92 20, Fabien Plasson.

Villefranche-d'Allier, 04 70 07 09 60, Nicolas Deux.

Allier économie et performances dans la nutrition du troupeau



Par l'étude de la conduite alimentaire de votre troupeau et un suivi régulier sur deux ans, la Chambre d'agriculture vous propose d'optimiser l'alimentation de vos animaux en vue d'améliorer les résultats de votre élevage.

Objectifs

- Optimiser la conduite alimentaire du troupeau et améliorer la santé du troupeau, les performances économiques et/ou le système fourrager.

Descriptif

- Détermination avec le conseiller de vos objectifs.
- Observation sur l'exploitation de l'état physiologique des animaux, des mesures de contrôle et de la qualité des bouses.
- Étude du système de distribution en place et évaluation des stocks fourragers disponibles.
- Établissement de nouvelles rations et correction d'éventuelles carences.
- Analyse de l'organisation de la distribution sur l'exploitation et adaptation aux nouvelles rations.
- Suivi régulier sur deux ans et appui technique à distance.

Documents remis

- Résultats des analyses de fourrages.
- Compte-rendu et fiches de nouvelles rations.

Avantages / Atouts

- Un conseil personnalisé reposant sur une analyse approfondie de la situation initiale.
- Mise en évidence des aspects à améliorer prioritairement pour obtenir une progression des résultats.
- Un suivi régulier sur deux ans et une assistance à distance (appui technique par téléphone ou par e-mail).
- Réalisation d'analyses de fourrages (**3 analyses Agrinir offertes/an**).
- Des conseillers compétents et spécialisés.

Informations pratiques

Public : Éleveurs de bovins allaitants.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation et au bureau.

Durée : 6 à 8 visites sur deux ans.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Amélie Bouchant, Franck Doriat, Jean-Philippe Garnier, Daniel Lafaye.

Lapalisse, 04 70 99 79 50, Francis Bougarel, Franck Vernezy.

Montluçon, 04 70 28 92 20, Fabien Plasson.

Villefranche-d'Allier, 04 70 07 09 60, Nicolas Deux.

Analyse de la marge et pistes d'amélioration en élevage bovin allaitant



À l'aide d'une étude approfondie et d'une simulation économique, la Chambre d'agriculture vous permet d'améliorer vos résultats et d'évaluer les impacts de la mise en place d'un projet induisant la modification du système actuel.

Objectifs

- Optimiser les résultats économiques du système de production.
- Appréhender la rentabilité d'un projet induisant la modification du système de production actuel.

Descriptif

- Rassemblement des données technico-économiques de l'élevage et comparaison avec des références locales.
- Analyse des bilans de production et de reproduction, des données commerciales.
- Élaboration de pistes d'amélioration.
- Lors d'une visite ultérieure, étude de l'impact des modifications mises en place et adaptations éventuelles.

Documents remis

- Fiches récapitulatives de l'analyse de l'atelier bovin viande.
- Synthèse des pistes d'amélioration.
- Bilan des observations réalisées.

Avantages / Atouts

- Optimisation des résultats économiques grâce à l'application de solutions adaptées.
- Valorisation des données issues des logiciels Boviclic, Diapro et Mes p@rnelles.
- Amélioration de la sécurité économique de l'élevage.

Informations pratiques

Public : Éleveurs de bovins allaitants.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation.

Durée : 1,5 jour.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Franck Doriat, Daniel Lafaye.

Lapalisse, 04 70 99 79 50, Francis Bougarel, Franck Vernezy.

Montluçon, 04 70 28 92 20, Fabien Plasson.

Villefranche-d'Allier, 04 70 07 09 60, Nicolas Deux.

Analyse de la production et pistes d'amélioration en élevage bovin allaitant



Par une étude approfondie, la Chambre d'agriculture vous accompagne dans l'amélioration des performances économiques de votre troupeau.

Objectifs

- Situer les résultats technico-économiques actuels de l'élevage par rapport aux références de productions locales.
- Identifier les pistes d'amélioration permettant d'accroître les performances du troupeau et de répondre aux attentes de l'éleveur.

Descriptif

- Collecte des informations relatives à l'élevage étudié en vue de les comparer avec les références locales.
- Analyse comparative des bilans de production et résultats commerciaux du troupeau.
- Mise en évidence de pistes d'amélioration.

Documents remis

- Fiches récapitulatives de l'analyse de l'atelier.
- Synthèse des observations et pistes d'amélioration.

Avantages / Atouts

- Mise en évidence rapide des performances du troupeau.
- Conseillers compétents ayant une bonne connaissance des différents systèmes d'élevage.
- Amélioration de la sécurité économique de l'exploitation.

Informations pratiques

Public : Éleveurs de bovins allaitants.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation.

Durée : 0,5 jour.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Franck Doriat, Daniel Lafaye.

Lapalisse, 04 70 99 79 50, Francis Bougarel, Franck Vernezy.

Montluçon, 04 70 28 92 20, Fabien Plasson.

Villefranche-d'Allier, 04 70 07 09 60, Nicolas Deux.



Audit de l'atelier bovin allaitant

Afin de mettre en évidence, de manière objective, les points forts de votre élevage et dégager les pistes pour faire évoluer votre système de production, faites réaliser un audit complet de votre élevage.

Objectifs

- Effectuer un état des lieux des différents postes de l'atelier bovin viande de l'exploitation et des facteurs de production dont ils dépendent (surfaces, troupeau, alimentation, bâtiments et matériels, travail, économie) pour identifier les points forts et les pistes de progrès prioritaires.

Descriptif

- Recueil sur l'exploitation de l'ensemble des données disponibles afin d'évaluer la productivité de l'atelier.
- Visite de l'exploitation et évaluation de chaque poste influençant la production.
- Comparaison des données recueillies avec les références départementales et celles de l'Institut de l'élevage.
- Analyse et rédaction d'un bilan de l'audit, mise en évidence des points forts et des points à améliorer, proposition d'un plan d'actions à mettre en œuvre.

Document remis

- Compte-rendu d'audit (sortie du tableau de bord, sorties des logiciels utilisés, plan d'actions).

Avantages / Atouts

- Mise en évidence des aspects de l'atelier à améliorer prioritairement pour obtenir une progression des résultats.
- Une analyse s'appuyant sur des références locales et nationales rigoureuses (Institut de l'élevage, Réseau, données départementales...).
- Des conseillers compétents et spécialisés ayant un œil extérieur à votre élevage.

Informations pratiques

Public : Éleveurs de bovins allaitants.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation et/ou au bureau.

Durée : 2 jours.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Amélie Bouchant, Franck Doriat, Daniel Lafaye.

Lapalisse, 04 70 99 79 50, Francis Bougarel, Franck Vernezy.

Montluçon, 04 70 28 92 20, Fabien Plasson.

Villefranche-d'Allier, 04 70 07 09 60, Nicolas Deux.

Calcul et analyse des coûts de production en élevage bovin allaitant



Grâce à un diagnostic précis, un technicien de la Chambre d'agriculture évalue la rentabilité de votre cheptel bovin allaitant et dégage des pistes d'amélioration.

Objectifs

- Calculer les coûts de production de l'atelier bovin viande.
- Évaluer l'efficacité économique du troupeau.

Descriptif (suite)

Calcul des coûts de production

- Collecte et analyse des données technico-économiques du troupeau bovin allaitant (reproduction, commercialisation, effectifs...).
- Calcul des consommations intermédiaires de l'atelier (aliment, produits vétérinaires, fertilisation...) et établissement de la marge de la surface fourragère.
- Comparaison des résultats obtenus avec les références locales via une analyse de groupe.

Analyse des coûts de production

- Évaluer la rentabilité du système en comparant les niveaux de production et de charges avec les références locales (cas-types et analyse de groupe).
- Mise en évidence des actions prioritaires à mener afin d'améliorer la production et la productivité du travail, réduire les charges à court terme et raisonner le niveau d'équipement à moyen terme.

Documents remis

Calcul des coûts de production

- Fiche de synthèse de la comparaison de groupe.
- Fiche récapitulative de l'analyse des coûts de production.

Analyse des coûts de production

- Synthèse des comparatifs des résultats de l'atelier.
- Conclusion du diagnostic et des actions à mettre en place

Avantages / Atouts

- Permet de comparer les coûts de production aux prix de vente en kg vif.
- Mise en évidence de pistes d'amélioration pertinentes à mettre en place pour limiter les coûts de production.
- Analyse s'appuyant sur les références et la méthodologie de l'Institut de l'élevage.
- Conseillers spécialisés ayant une très bonne connaissance de la maîtrise des coûts de production et s'appuyant sur des références locales.

Informations pratiques

Public : Éleveurs de bovins allaitants.

Modalités : Prestation individuelle modulaire sur l'exploitation.

Durée : De 1 à 3 jours.

Calcul des coûts de production :

Avec Boviclic complet : 1 jour.
Sans Boviclic complet : 2 jours.

Analyse des coûts de production : 1 jour.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Franck Doriat et Daniel Lafaye.

Lapalisse, 04 70 99 79 50, Francis Bougarel/Franck Vernezy.

Montluçon, 04 70 28 92 20, Fabien Plasson.

Villefranche-d'Allier, 04 70 07 09 60, Nicolas Deux.

Diagnostic de l'atelier bovin allaitant



Pour améliorer et faire évoluer votre système de production, faites réaliser une analyse technique et économique de votre atelier bovin.

Objectifs

- Effectuer un état des lieux des différents postes de l'atelier bovin viande de l'exploitation (système d'alimentation, bâtiments et matériels d'élevage, bilan de reproduction et de commercialisation) pour identifier les pistes de progrès prioritaires.

Descriptif

- Recueil sur l'exploitation de l'ensemble des données saisies dans les logiciels d'éleveurs (Boviclic ou autre) et résultats commerciaux fournis par les organisations de producteurs.
- Comparaison des données recueillies avec les références départementales et celles de l'Institut de l'élevage.
- Analyse et rédaction d'un bilan des résultats technico-économiques de l'atelier bovin viande et mise en évidence des points à améliorer.

Documents remis

- Synthèse technico-économique de l'analyse de l'atelier bovin viande, mettant en évidence les pistes d'amélioration.

Avantages / Atouts

- Mise en évidence des aspects de l'atelier à améliorer prioritairement pour obtenir une progression des résultats.
- Une analyse s'appuyant sur des références locales et nationales rigoureuses (Institut de l'élevage, Réseau, données départementales...).
- Des conseillers compétents et spécialisés.

Informations pratiques

Public : Éleveurs de bovins allaitants.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation et/ou au bureau.

Durée : 0,5 jour.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Franck Doriat, Daniel Lafaye.

Lapalisse, 04 70 99 79 50, Francis Bougarel, Franck Vernezy.

Montluçon, 04 70 28 92 20, Fabien Plasson.

Villefranche-d'Allier, 04 70 07 09 60, Nicolas Deux.

Ajuster au mieux les rations alimentaires des ovins



La Chambre d'agriculture vous propose d'améliorer la conduite de l'alimentation de votre troupeau ovin par l'élaboration de rations tenant compte de vos objectifs et des contraintes spécifiques à votre exploitation.

Objectifs

- Réduire les coûts d'alimentation du troupeau.
- Optimiser la conduite alimentaire des animaux et corriger d'éventuelles carences.

Descriptif

- Observation des différents lots et appréciation de la qualité des fourrages et des stocks disponibles.
- Analyse de la conduite du système et des objectifs de l'éleveur (dates de sevrage, poids de vente, date de mise à l'herbe...).
- Élaboration pour chaque catégorie d'animaux de nouvelles rations équilibrées et économiques en fonction des stocks disponibles.

Documents remis

- Compte-rendu et fiches rations.

Avantages / Atouts

- Optimisation des charges en alimentation, pour chaque catégorie d'animaux.
- Diminution de la dépendance aux aliments et produits médicamenteux.

Informations pratiques

Public : Éleveurs ovins.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation.

Durée : 1 jour.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Karelle Tourret.

Montluçon, 04 70 28 92 20, Bernadette Vignaud.

Alimentation globale du troupeau ovin : améliorer son autonomie alimentaire



La Chambre d'agriculture vous propose un accompagnement technique sur une saison pour améliorer l'autonomie alimentaire de votre troupeau ovin.

Objectifs

- Sécuriser l'activité de son troupeau ovin en augmentant son autonomie alimentaire.
- Mettre en adéquation les ressources alimentaires et les besoins du troupeau.

Descriptif

- Analyse des données individuelles : étude des bilans de production et de reproduction, analyse de l'alimentation et de la conduite fourragère (identification des périodes critiques et des besoins en termes d'achat).
- Identification des marges de progrès et élaboration d'un plan d'actions à mettre en place : plan d'alimentation, gestion du pâturage, optimisation de la gestion des stocks.
- Bilan : suivi de l'évolution du coût alimentaire, des résultats fourragers et des achats d'aliments.

Documents remis

- Bilan technico-économique, plan d'actions, compte-rendu et synthèse de l'analyse des résultats.

Avantages / Atouts

- Amélioration de l'efficacité alimentaire.
- Diminution des achats d'aliments.
- Sécurisation de l'élevage à moyen et long terme.

Informations pratiques

Public : Éleveurs ovins de plus de 50 brebis.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation.

Durée : Diagnostic ½ journée ; Plan d'actions et suivi 1 jour/an (suivi possible sur 3 ans).

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Karelle Tourret.

Montluçon, 04 70 28 92 20, Bernadette Vignaud.

Optimiser les coûts de production du troupeau ovin



La Chambre d'agriculture vous accompagne dans l'optimisation des performances économiques de votre atelier ovin tout en diminuant les coûts de production.

Objectif

- Améliorer le revenu et sécuriser l'exploitation via la diminution des coûts de production.

Descriptif

- Collecte et analyse des données technico-économiques du troupeau ovin.
- Étude des résultats et comparaisons avec des références établies selon une méthodologie similaire.
- Élaboration d'un plan d'actions et étude de l'impact de sa mise en place sur les résultats de l'atelier.

Documents remis

- Fiche synthétisant le calcul des coûts de production.
- Synthèse du plan d'actions.

Avantages / Atouts

- Mieux maîtriser les effets de l'inflation du prix des matières premières nécessaires au fonctionnement de l'atelier ovin.
- Améliorer la sécurisation économique de l'élevage à moyen et long terme.

Informations pratiques

Public : Éleveurs ovins.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation.

Durée : 2 jours/an durant toute la durée du contrat (suivi possible sur 2 ans).

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Karelle Tourret.

Montluçon, 04 70 28 92 20, Bernadette Vignaud.

Assistance à vos déclarations de surfaces

La Chambre d'agriculture se propose de vous aider dans l'élaboration de votre dossier PAC afin d'éviter toute erreur involontaire qui pourrait être sanctionnée en cas de contrôle.

Objectifs

- Réaliser avec vous votre déclaration PAC annuelle avant la date butoir du 15 mai.

Descriptif

- Mise à jour du RPG (Registre Parcellaire Graphique).
- Localisation de l'assolement à l'intérieur des îlots.
- Déclaration des MAE, ICHN ...
- Respect des particularités topographiques, bandes-tampon, diversité des assolements, SIE...
- Suivi des différentes procédures relatives aux DPB.

Documents remis

- Copie des formulaires de déclaration

Avantages / Atouts

- Appui réglementaire et déclaratif personnalisé.
- Prise en compte de l'ensemble des engagements et particularités de l'exploitation.

Informations pratiques

Public : Tous les agriculteurs.

Modalités : Prestation individuelle au bureau.

Durée : 1 à 2 h, voire plus, si modifications importantes par rapport à l'année n-1.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Conseillers d'entreprise à :

Moulins, 04 70 48 42 42, Clarisse Blandin, Daniel Lafaye, Claudine Mercier, Violaine Rizard, Christelle Sallard.

Lapalisse, 04 70 99 79 50, Francis Bougarel, Jean-Baptiste Dubois, Corinne Bouterige, Isabelle Masson, Franck Vernezy.

Montluçon, 04 70 28 92 20, Mathilde Mortagne, Fabien Plasson, Laure Raymond, Bernadette Vignaud.

Saint-Pourçain-sur-Sioule, 04 70 47 54 58, Patricia Laforge, Véronique Sarrot.

Villefranche-d'Allier, 04 70 07 09 60, Jean-Luc Cluzy, Nicolas Deux, Nicolas Morand.

Assurer le suivi réglementaire Ma Pac - Mes p@rcelles

Les conseillers de la Chambre d'agriculture vous accompagnent dans vos déclarations afin d'éviter toute anomalie.

Objectif

- Garantir la conformité de vos déclarations (PAC, plan prévisionnel de fumure, cahier d'épandage, registre phytosanitaire).

Descriptif

- Mise à jour de votre plan de fumure (prévision et réalisation) grâce à l'outil web « Mes p@rcelles ».
- Réalisation de votre déclaration PAC.
- Visite annuelle de suivi des enregistrements exigés.

Documents remis

- Dossier PAC.
- Plan de fumure prévisionnel et réalisé.
- Registre phytosanitaire.

Avantages / Atouts

- Sécurisation de l'exploitation vis-à-vis de la réglementation.
- Un suivi personnalisé comprenant deux rendez-vous (PAC et mise à jour du plan de fumure) avec votre technicien.

Informations pratiques

Public : Tous les agriculteurs.

Modalités : Prestation individuelle au bureau et/ou sur l'exploitation.

Durée : 1 jour.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Conseillers d'entreprise à :

Moulins, 04 70 48 42 42, Clarisse Blandin, Violaine Rizard, Christelle Sallard.

Lapalisse, 04 70 99 79 50, Corinne Bouterige, Franck Vernezy.

Montluçon, 04 70 28 92 20, Mathilde Mortagne, Fabien Plasson, Laure Raymond, Bernadette Vignaud.

Saint-Pourçain-sur-Sioule, 04 70 47 54 58, Jean-Baptiste Dubois, Patricia Laforge, Véronique Sarrot.

Villefranche-d'Allier, 04 70 07 09 60, Jean-Luc Cluzy, Nicolas Deux, Nicolas Morand.

Étude de faisabilité d'un projet

La Chambre d'agriculture vous propose d'évaluer la viabilité économique de votre projet par la réalisation d'une étude de faisabilité.

Objectifs

- Évaluer la viabilité du projet à partir des résultats issus d'une simulation économique regroupant l'ensemble des données fournies par le client (charges de structure, investissements, situation financière, mode de financement...).
- Accompagner la réflexion des agriculteurs dans l'optimisation et le dimensionnement de leur projet afin de répondre à leurs attentes en termes de revenu et satisfaire aux exigences administratives.

Descriptif

- Analyse des problématiques réglementaires et technico-économiques liées au projet avant collecte des données chiffrées (productions, charges, investissement, financements).
- Saisie des données préalablement à la réalisation de l'étude prévisionnelle.
- Calcul des éléments économiques fondamentaux (marges brutes, compte de résultat, trésorerie, plan de financement, revenu disponible...) nécessaires à l'analyse de la rentabilité du projet.
- Échanges avec l'agriculteur autour des résultats obtenus et formulation de différentes hypothèses si besoin.
- Définition du projet final et réalisation d'un document récapitulatif diffusable aux organismes partenaires (banques...).

Documents remis

- Étude de faisabilité.
- Note de synthèse du projet.

Avantages / Atouts

- Favorise la réussite de votre projet grâce à la réalisation d'une étude prévisionnelle s'appuyant sur les éléments économiques essentiels.
- Bénéficiez de plusieurs hypothèses et pistes de réflexion afin d'améliorer et finaliser votre projet.
- Édition d'un document récapitulatif conforme aux règles imposées par l'administration et les établissements bancaires.

Informations pratiques

Public : Agriculteurs ayant un projet de développement et/ou d'investissement.

Modalités : Prestation individuelle au bureau et/ou sur l'exploitation.

Durée : De un à plusieurs jours selon la nature du projet.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Conseillers d'entreprise à :

Moulins, 04 70 48 42 42, Clarisse Blandin, Christelle Sallard.

Lapalisse, 04 70 99 79 50, Corinne Bouterige, Franck Vermezy.

Montluçon, 04 70 28 92 20, Mathilde Mortagne, Fabien Plasson, Laure Raymond.

Saint-Pourçain-sur-Sioule, 04 70 47 54 58, Patricia Laforge.

Villefranche-d'Allier, 04 70 07 09 60, Jean-Luc Cluzy.

Je respecte la conditionnalité

Diminuer la pression des contrôles

Dans le cadre du SCA (Système de Conseil Agricole), la Chambre d'agriculture vous propose de vous aider à vous mettre en conformité vis-à-vis de la conditionnalité.

Objectifs

- Évaluer la conformité de vos pratiques par rapport aux règles de la conditionnalité,
- Mettre en œuvre des actions correctives, si besoin, afin d'être retiré des contrôles ciblés pour les domaines choisis.

Descriptif

- Préparation en amont de l'intervention sur votre exploitation,
- Visite d'exploitation et réalisation de l'autodiagnostic,
- Rédaction d'un compte-rendu reprenant les conclusions de la visite : mesures préventives et correctives à mettre en œuvre, préconisations, propositions de prestations complémentaires...
- Transmission du dossier administratif à la DTT.

Document remis

- Autodiagnostic complété avec l'exploitant,
- Compte-rendu des mesures correctives et préventives à mettre en place,
- Imprimé de conformité.

Avantages / Atouts

- Mesurer le risque, en cas de non-respect de la réglementation,
- Vous mettre en conformité afin de diminuer la pression de contrôle de la part de l'Administration,
- Mettre toutes les chances de votre côté pour ne pas être pénalisé, dans le cas où votre exploitation est contrôlée, et aborder celui-ci de manière sereine.

Informations pratiques

Public : Agriculteurs bénéficiant d'aides PAC.

Modalités : Prestation individuelle.

Durée : 1 à 1,5 jour.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Conseillères d'entreprise à :

Lapalisse, 04 70 99 79 50, Corinne Bouterige.

Moulins, 04 70 48 42 42, Clarisse Blandin.

Montluçon, 04 70 28 92 20, Mathilde Mortagne.

Accompagnement à la mise en place d'un plan de maîtrise sanitaire



La Chambre d'agriculture vous aide à réaliser le plan de maîtrise sanitaire de votre atelier fermier. Il répond aux exigences du « Paquet hygiène » et permet d'assurer la sécurité sanitaire de vos produits.

Objectifs

- Réaliser un plan de maîtrise sanitaire afin de respecter les exigences réglementaires.
- Renforcer la performance en termes de qualité des ateliers fermiers et maîtriser les aspects hygiène et sanitaire.

Descriptif

- Le conseiller collecte avec l'exploitant l'ensemble des données nécessaires à l'élaboration de son plan de maîtrise sanitaire (PMS).
- Le conseiller visite l'atelier avec l'exploitant.
- L'exploitant décrit ses méthodes de travail.
- Analyse par le conseiller des données collectées sur l'exploitation et synthèse du PMS.
- Remise du document final à l'exploitant.

Documents remis

- Plan de maîtrise sanitaire.

Avantages / Atouts

- Permet d'acquérir une certification commerciale offrant une garantie pour la vente des produits.
- Accompagnement personnalisé avec un interlocuteur unique.
- Bonne connaissance des exploitations en production fermière.
- Travail en relation étroite avec les organismes référents.

Informations pratiques

Public : Agriculteur possédant un atelier de transformation et de vente directe de produits fermiers.

Modalités : Prestation individuelle, au bureau et chez l'exploitant. Nécessité d'avoir suivi la formation Vivea « Hygiène en atelier fermier ».

Durée : 2 jours minimum.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Conseillères diversification à :

Moulins, 04 70 48 42 42, Aude Girou.

Approche de marché d'un projet de diversification



À travers une étude préalable, la Chambre d'agriculture vous accompagne afin de réussir votre projet de vente de produits ou de prestations.

Objectifs

- Faire les choix les plus pertinents sur le plan commercial et construire une offre adaptée à la demande de la clientèle.
- Approcher le chiffre d'affaires et sécuriser la partie « produits » du budget prévisionnel.
- Respecter les obligations réglementaires dans le cadre d'une installation aidée.

Descriptif

- Réalisation d'un état des lieux de votre projet et redéfinition de vos objectifs.
- Description de l'environnement commercial, définition de la zone de chalandise.
- Analyse de l'offre et de la demande à partir d'une grille de relevés et d'un questionnaire d'enquête élaborés en concertation avec vous.
- Calcul du chiffre d'affaires potentiel.
- Validation des choix retenus en concertation avec vous.

Documents remis

- Document d'analyse et de synthèse des résultats.

Avantages / Atouts

- Accompagnement personnalisé avec un interlocuteur unique.
- Bonne connaissance des exploitations en diversification.
- Analyse objective de votre projet, sans intérêt commercial.

Informations pratiques

Public : Agriculteur, porteur d'un projet de vente directe de produits fermiers ou d'activités de diversification.

Modalités : Prestation individuelle, au bureau et chez l'exploitant.

Durée : 2,5 jours.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Conseillères diversification à :

Moulins, 04 70 48 42 42,
Aude Girou (viandes, volailles, lait),
Catherine Tourret (activités équestres),
Karelle Tourret (maraîchage, gibier, pisciculture).

Accompagnement post-installation

Réussir son installation



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

La Chambre d'agriculture et Cerfrance Terre d'Allier proposent un accompagnement les premières années qui suivent l'installation.

Objectifs

- Apporter un appui aux agriculteurs pour les aider à démarrer dans leur activité.

Descriptif

- Une visite par an, pendant 2 ans, avec un conseiller Chambre d'agriculture et un conseiller Cerfrance Terre d'Allier pour l'analyse des deux premières comptabilités, avec
 - Un point sur le respect des engagements du Plan d'entreprise.
 - Une analyse technico-économique, fiscale.
 - Des préconisations sur la poursuite de l'activité.

Documents remis

- Comptes-rendus des visites.
- Plan d'action.

Avantages / Atouts

- Un partenariat entre la Chambre d'agriculture et Cerfrance Terre d'Allier pour un diagnostic complet du démarrage de l'installation.
- Sécuriser l'installation et vérifier les engagements JA.
- Au-delà de cette prestation, accès à des tarifs préférentiels pour des prestations techniques, réglementaires...

Informations pratiques

Public : Nouvel installé, quels que soient l'âge, la formation.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation

Durée : 1 visite/an pendant 2 ans.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Conseillers d'entreprise à :

Moulins, 04 70 48 42 42, Clarisse Blandin, Christelle Sallard.

Lapalisse, 04 70 99 79 50, Corinne Bouterige, Franck Vernezy.

Montluçon, 04 70 28 92 20, Mathilde Mortagne, Fabien Plasson, Laure Raymond.

Saint-Pourçain-sur-Sioule, 04 70 47 54 58, Patricia Laforge.

Villefranche-d'Allier, 04 70 07 09 60, Jean-Luc Cluzy.

Diagnostic du projet - Étude prévisionnelle

Réussir son projet d'installation

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



La Chambre d'agriculture, en partenariat avec Cerfrance Terre d'Allier, propose au candidat à l'installation un accompagnement technico-économique pendant l'élaboration de son projet.

Objectifs

- Accompagner les candidats dans l'élaboration de leur projet d'installation afin d'en assurer la réussite.

Descriptif

Avant l'installation

- Réalisation d'une visite commune avec le conseiller Cerfrance Terre d'Allier.
- Prise de connaissance du projet et mise en place d'un plan d'actions à l'installation avec un calendrier prévisionnel des démarches à entreprendre.
- Élaboration d'un diagnostic du projet.
- Calcul et analyse des critères économiques permettant d'évaluer la viabilité du projet (marges brutes, compte de résultats, trésorerie, plan de financement, revenu disponible...).
- Échanges avec le candidat autour des résultats obtenus et définition des différentes hypothèses.
- Après le passage en CDOA, réalisation d'une visite commune avec le conseiller Cerfrance Terre d'Allier pour sécuriser les démarches liées à l'installation.

Documents remis

- Diagnostic du projet.
- Étude prévisionnelle du projet après validation par le candidat à l'installation.

Avantages / Atouts

- Coordination de l'ensemble des démarches liées à l'installation (diagnostic initial, chiffrage de la rentabilité du projet, démarches administratives...).
- Intervention avec un conseiller Cerfrance Terre d'Allier.

Informations pratiques

Public : Porteurs de projets d'installation agricole, quels que soient leur âge, leur formation et leurs compétences.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation et au bureau.

Durée : 8 jours sur 2 ans au plus.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Xavier Dufay, Laure Fallet, Virginie Fradin.

Lapalisse, 04 70 99 79 50, Isabelle Masson.

Montluçon, 04 70 28 92 20, Laure Raymond.

Saint-Pourçain-sur-Sioule, 04 70 47 54 58, Jean-Baptiste Dubois.

Villefranche-d'Allier, 04 70 07 09 60, Florence Debeaud.

Réalisation du plan d'entreprise (PE)



La Chambre d'agriculture réalise le plan d'entreprise de votre projet d'installation pour en vérifier la viabilité économique et demander les aides à l'installation.

Objectifs

- Vérifier la viabilité économique du projet d'installation sur la base d'une étude prévisionnelle reposant sur l'analyse d'éléments économiques fondamentaux.
- Assurer au candidat la satisfaction de ses attentes en termes de revenu en l'aidant à optimiser son projet.
- Répondre aux exigences administratives relatives à la demande d'aides à l'installation.

Descriptif

- Élaboration du plan d'entreprise sur la base du diagnostic du projet et de l'étude technico-économique prévisionnelle.
- Édition d'un document récapitulatif à transmettre aux organismes partenaires de l'installation et à l'administration en vue de son examen en CDOA/CPRI.

Documents remis

- Plan d'entreprise.

Avantages / Atouts

- Sécurisation de votre projet par rapport à la réglementation et respect des modalités administratives imposées dans le cadre de la Dotation Jeunes Agriculteurs.
- Favorise la réussite et la pérennité de votre installation grâce à la réalisation d'une simulation économique évaluant la viabilité du projet.
- Un interlocuteur en relation permanente avec l'administration, disposant d'une très bonne connaissance de la réglementation et intervenant directement dans les différentes phases de l'installation (PAIT, PPP, stages 21 h...).

Informations pratiques

Public : Porteurs de projet d'installation agricole souhaitant bénéficier de la Dotation Jeunes Agriculteurs.

Modalités : Prestation individuelle au bureau et sur l'exploitation.

Durée : 1 jour.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Xavier Dufay, Laure Fallet, Virginie Fradin.

Lapalisse, 04 70 99 79 50, Isabelle Masson.

Montluçon, 04 70 28 92 20, Laure Raymond.

Saint-Pourçain-sur-Sioule, 04 70 47 54 58, Jean-Baptiste Dubois.

Villefranche-d'Allier, 04 70 07 09 60, Florence Debeaud.

Accompagnement Concrétisation Transmission



La Chambre d'agriculture propose aux agriculteurs âgés de 55 à 60 ans de les accompagner dans leur projet visant l'installation, hors cadre familial, d'un ou de plusieurs agriculteur(s)/trice(s).

Objectifs

- Soutenir les agriculteurs âgés de 55 à 60 ans, dans la mise en œuvre de leur projet visant l'installation, hors cadre familial, d'un ou de plusieurs agriculteur(s)/trice(s) et d'en assurer la réussite.

Descriptif

Étape 1 - Diagnostic

- Visite de l'exploitation et échanges avec le cédant sur les motivations, les attentes et les enjeux de sa transmission.
- Identification des atouts et contraintes du projet de transmission et des actions à mettre en place préalablement validées par l'exploitant.

Étape 2 - Suivi du plan d'actions et préparation des démarches avec le futur repreneur

- Point sur l'avancement du projet de transmission.
- Suivi du plan d'actions co-rédigé avec l'exploitant et préparation des démarches avec le futur repreneur.
- Appui à l'inscription au RDI.
- Appui à la mise en relation cédant/repreneur, à la responsabilisation du cédant et du repreneur sur leurs rôles respectifs.

Documents remis

- Compte-rendu de visite et trame du plan d'actions validé par l'exploitant.

Avantages / Atouts

- Pose d'un diagnostic sur la situation de l'exploitation.
- Identification des objectifs de l'exploitant, de sa famille, ou le cas échéant, des autres associés de la société, et leur cohérence.
- Inventaire des problématiques à traiter (foncier, bâtiments d'exploitation, logement...) et mise en place d'un plan d'actions adapté (objectifs, contenu, calendrier...).
- Interventions à mettre en œuvre pour un projet de transmission cohérent répondant aux objectifs du cédant.

Informations pratiques

Public : Agriculteurs âgés de 55 à 60 ans, ayant un projet de transmission visant l'installation hors cadre familial.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation et au bureau.

Durée : 1,5 à 2 jours sur une période de 3 à 24 mois.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contact

Moulins, 04 70 48 42 42, Paul Abouling.

Évaluation d'une exploitation agricole

La Chambre d'agriculture procède à l'estimation de votre exploitation dans le cadre de la transmission, succession, création de société, déclaration ISF... de votre entreprise agricole.

Objectifs

- Évaluation détaillée des actifs agricoles de l'exploitation (bâtiments d'habitation et d'exploitation, foncier, cultures, cheptels, parts sociales, stocks, matériel...).

Descriptif

- Recueil des données économiques et des principales caractéristiques de l'exploitation, lors d'une ou de deux visites sur le site.
- Analyse de la situation économique de l'exploitation (production, comptabilité, statut...).
- Établissement d'une liste détaillée des biens et réalisation d'un plan cadastral.
- Évaluation des différents biens répertoriés.

Documents remis

- Document de présentation et d'évaluation de votre entreprise.

Avantages / Atouts

- Méthode d'évaluation, impartiale et indépendante, adaptée au cas de chaque exploitant.
- Mise en relation avec des acquéreurs potentiels grâce à nos réseaux national et départemental connus et reconnus (RDI).

Informations pratiques

Public : Agriculteurs individuels ou en société, propriétaires-bailleurs.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation et/ou au bureau.

Durée : Réalisation dans un délai de 3 mois.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contact

Moulins, 04 70 48 42 42, Paul Abouling.

Sécuriser et réussir sa transmission

La Chambre d'agriculture accompagne tout exploitant candidat à la transmission de son exploitation dans sa réflexion de cessation de son activité, par la mise en place d'un audit permettant de faire un point sur la situation de son entreprise agricole.

Objectifs

- Clarifier le projet de transmission.
- Bénéficier d'une aide à la décision.

Descriptif

À l'inscription au RDI, accompagnement individuel et personnalisé comportant :

- un audit de l'exploitation avec une mise en perspective de ses points forts et points faibles en fonction des objectifs,
- des repères sur ses différentes valeurs (patrimoniales, économique...),

Documents remis

- Audit de l'exploitation.

Avantages / Atouts

- Prise en compte des attentes de l'exploitant et de toute personne partie prenante dans le projet.
- Possibilité d'obtenir une aide à l'inscription anticipée au RDI lors de la transmission à un jeune hors cadre familial.

Informations pratiques

Public : Agriculteur avec ou sans successeur souhaitant réfléchir à la transmission de son exploitation.

Modalités : Prestation individuelle.

Durée : 4 jours.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contact

Moulins, 04 70 48 42 42, Paul Abouling.



Appui aux agriculteurs en difficulté



Face aux situations économiques difficiles que vous rencontrez, la Chambre d'agriculture vous apporte son appui dans le cadre de la procédure agriculteurs en difficulté.

Objectifs

- Réaliser un pré-diagnostic et orienter au mieux les exploitants agricoles en difficulté dans leurs décisions, afin de leur permettre de retrouver une situation saine.
- Bénéficier, lorsque les conditions sont remplies, d'aides publiques pour réaliser un audit global d'exploitation.
- Construire un plan d'action et proposer un suivi.

Descriptif

- Recueil par un juriste des documents, notamment comptables et bancaires, pour analyser la situation, conseiller l'agriculteur et déterminer l'éligibilité ou non de l'exploitation à la procédure d'audit global d'exploitation.
- En cas d'éligibilité, élaboration de l'audit par un conseiller d'entreprise agréé.
- Proposition et réalisation d'un plan d'action.
- Remise à l'exploitant du plan d'action et envoi à la Direction Départementale des Territoires (DDT).
- En cas d'acceptation, possibilité de suivi de l'exploitation par le conseiller entreprise.

Documents remis

- Pré-diagnostic permettant d'évaluer l'éligibilité de l'exploitation à la procédure d'audit global,
- Compte-rendu de l'audit global d'exploitation,
- Éventuel plan d'action.

Avantages / Atouts

- Bénéficier d'un conseil objectif, indépendant et confidentiel, résultant d'une analyse de la situation économique et financière de l'exploitation.
- Complémentarité des compétences entre les juristes, conseillers entreprise et conseillers spécialisés intervenant tout au long de la procédure.
- Élaboration d'un plan d'action adapté, prenant en compte la dimension sociale de la situation de difficulté.
- Suivi personnalisé.

Informations pratiques

Public : Agriculteur en difficulté

Modalités : Prestation individuelle, au bureau et chez l'exploitant.

Durée : 1,5 à 3,5 jours selon l'orientation et, en cas de suivi, 1,5 à 2 jours en plus par an.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulin, 04 70 48 42 42, Marie-Annick Naudin (Juriste), Nolwenn Éraud (Juriste), Agnès Pelletier (Assistante).

Conseillers entreprises agréés,
Conseillers spécialisés.

Calcul du fermage et répartition des impôts

La Chambre d'agriculture se propose de mettre un technicien à votre disposition pour réaliser de manière officielle le calcul du fermage qui vous est dû ou que vous devez.

Objectifs

- Calculer le fermage et la répartition des impôts que vous devez ou qui vous est dû selon que vous soyez preneur ou bailleur.

Descriptif

- Sur document officiel identifié avec en-tête, calcul du fermage dû ou à régler dans le respect du code rural et des arrêtés préfectoraux.
- Répartition des impôts et taxes (taxe foncière, dégrèvements éventuels...) entre bailleur et preneur.

Documents remis

- Document officiel de calcul du fermage (échéances de novembre et de mai) et/ou de remboursement des impôts et taxes ainsi que les dégrèvements le cas échéant.

Avantages / Atouts

- Document officiel et indiscutable par l'autre partie (bailleur ou preneur).
- Possibilité de calcul historique.

Informations pratiques

Public : Tous les agriculteurs et propriétaires fonciers.

Modalités : Prestation individuelle au bureau.

Durée : Selon la complexité du dossier.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulin, 04 70 48 42 42, Agnès Pelletier.

Conseil juridique avec restitution écrite

Les juristes de la Chambre d'agriculture vous apportent un appui juridique pour vous aider à prendre les bonnes décisions sur des thèmes relevant aussi bien du domaine professionnel (droit rural, droit de l'environnement, droit de l'urbanisme) que privé (droit des biens, de la famille, etc...).

Objectifs

- Apporter une réponse concrète, conforme à la réglementation à toute interrogation, litige que vous pouvez rencontrer ou à toute question relevant du droit.
- Vous conseiller dans la création, la transformation ou la dissolution de votre exploitation,
- Vous avertir des conséquences d'une décision.

Descriptif

- Prise de contact pour définir vos attentes et étudier votre demande.
- Analyse de la problématique rencontrée et de ses aspects juridiques.
- Proposition de solutions en adéquation avec vos attentes et répondant au cadre légal.

Documents remis

- Compte-rendu de l'analyse de votre dossier.
- Copie des dispositions juridiques ayant trait à votre demande.
- Modèle le cas échéant.

Avantages / Atouts

- Un conseil personnalisé et de proximité grâce aux permanences dans les antennes.
- Des solutions juridiques en concordance avec vos attentes.
- Un compte-rendu écrit.
- Objectivité et neutralité du conseil.

Informations pratiques

Public : Tous les agriculteurs et propriétaires fonciers.

Modalités : Prestation individuelle au bureau.

Durée RDV 1 heure et selon la complexité du dossier, de 0,5 à 1 jour (analyse et rédaction du conseil).

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Agnès Pelletier, Marie-Annick Naudin, Nolwenn Éraud.

Consultation juridique sur rendez-vous

Les juristes de la Chambre d'agriculture vous apportent un appui juridique pour vous aider à prendre les bonnes décisions sur des thèmes relevant aussi bien du domaine professionnel (droit rural, droit de l'environnement, droit de l'urbanisme...) que privé (droit des biens, de la famille, etc...).

Objectifs

- Prendre le temps en face à face de diagnostiquer votre question et d'apporter une réponse verbale complète et immédiate.

Descriptif

- Prise de rendez-vous par téléphone.
- Entretien individuel, physique, par mail, par téléphone.
- Réponse immédiate.

Documents remis

- Copie des dispositions juridiques.

Avantages / Atouts

- Un entretien individuel et confidentiel.
- La garantie d'aborder toutes vos questions.
- Une réponse immédiate.

Informations pratiques

Public : Tous les agriculteurs et propriétaires fonciers.

Modalités : Prestation individuelle au bureau à Moulins ou dans les antennes, par téléphone ou mail.

Durée : Selon la complexité du dossier, en général 1 heure.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Agnès Pelletier, Marie-Annick Naudin, Nolwenn Éraud.

Formalités d'entreprise

La Chambre d'agriculture vous accompagne dans la réalisation de vos déclarations de création, de modification ou de cessation de votre exploitation agricole.

Objectifs

- Vous permettre de déclarer conformément à la réglementation en vigueur les informations liées à la création, la modification ou la cessation de votre exploitation.
- Expertiser avec vous l'ensemble des démarches à accomplir.

Descriptif

- Diagnostic global du dossier.
- Accompagnement à la saisie des informations et vérification de leur conformité.
- Contrôle de la cohérence du dossier de déclaration.
- Saisie et transmission immédiate des documents auprès des destinataires.

Documents remis

- Copie des formulaires de déclaration complétés.
- Documents complémentaires à régulariser.

Avantages / Atouts

- Saisie immédiate des données et envoi auprès de tous les organismes concernés.
- Conformité des documents avec la réglementation.
- Communication rapide des identifiants INSEE.

Informations pratiques

Public : Tous les agriculteurs.

Modalités : Prestation individuelle par correspondance, par mail, au téléphone ou au bureau.

Durée : Selon la complexité du dossier.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Agnès Pelletier, Christine Gouby.
Rendez-vous de préférence les après-midi.

Devenir plus efficace et plus rapide dans l'utilisation de votre logiciel Boviclic

Afin de mieux exploiter votre logiciel Boviclic, la Chambre d'agriculture vous accompagne dans la prise en main des fonctions techniques susceptibles de vous intéresser et de faciliter la gestion de votre troupeau.

Objectifs

- Mieux maîtriser votre logiciel Boviclic et les différentes fonctions qui sont mises à votre disposition.
- Gérer plus efficacement votre troupeau avec l'appui de l'informatique.

Descriptif

- Installation et mise en route du logiciel Boviclic sur votre poste informatique.
- Assistance et complément de formation, en fonction des attentes de l'éleveur.

Document remis

- Mise à disposition d'un guide d'aide à l'utilisation de Boviclic.

Avantages / Atouts

- Un accompagnement personnalisé dont la durée est fonction des besoins de l'éleveur.
- Réduction du temps consacré à la gestion administrative du troupeau.
- Amélioration du suivi sanitaire, de la reproduction et des performances du cheptel.
- Sécurisation du troupeau vis-à-vis de la réglementation (notifications de mouvements, naissances...).

Informations pratiques

Public : Tous les éleveurs bovins.

Modalités : Prestation individuelle sur l'exploitation.

Durée : Minimum 2 heures + à l'heure si dépassement.

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Amélie Bouchant, Franck Doriat, Daniel Lafaye.

Lapalisse, 04 70 99 79 50, Francis Bougarel, Franck Vernezy.

Montluçon, 04 70 28 92 20, Fabien Plasson.

Villefranche-d'Allier, 04 70 07 09 60, Nicolas Deux.

Mes p@rnelles Abonnement « Liberté »

Service en ligne, « Mes p@rnelles » vous permet de simplifier et d'optimiser le suivi de vos pratiques culturales.

Objectifs

- À partir de la cartographie de l'exploitation,
- Saisie de toutes les interventions sur une même culture.
 - Visualisation des apports, faits et restant à réaliser sur chaque parcelle, conformes à la réglementation.
 - Gestion de la traçabilité des pratiques culturales.

Descriptif

- Saisie de la cartographie (1^{ère} année).
- Réalisation du plan d'épandage.
- Installation et prise en main de l'outil.
- Édition des documents réglementaires en cas de contrôle.
- Suivi des coûts de production et gestion des stocks.
- Calcul des marges à la culture et à la parcelle.
- Envoi aux abonnés d'une lettre d'information sur les évolutions et l'actualité de Mes p@rnelles.

Documents remis

- Contrat pour la mise à disposition de Mes p@rnelles et le suivi.

Avantages / Atouts

- Vérification des saisies avec le système d'alerte « phyto » mis à jour toutes les semaines pour répondre aux évolutions réglementaires.
- Déclaration PAC en un clic avec export direct vers Télépac.
- Stockage et sécurisation des enregistrements.
- Alerte en cas de retard de saisie.
- Accès à une hot line (4 appels par an).
- Partout et à tout moment, saisie sur smartphone en mode connecté ou déconnecté.

Informations pratiques

Public : Tous les agriculteurs.

Modalités : Prestation individuelle au bureau et/ou sur l'exploitation.

Durée : Abonnement 1 an (saisie par l'exploitant).

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Clarisse Blandin, Christelle Damoret-Johannel, Élodie Fournier, Antoine Gronot, Jérôme Jolibois, Julien Martens, Christelle Sallard.

Lapalisse, 04 70 99 79 50, Corinne Bouterige, Isabelle Masson, Franck Vernezy.

Montluçon, 04 70 28 92 20, Mathilde Mortagne, Fabien Plasson, Bernadette Vignaud.

Saint-Pourçain-sur-Sioule, 04 70 47 54 58, Catherine Brenon, Patricia Laforge.

Villefranche-d'Allier, 04 70 07 09 60, Jean-Luc Cluzy, Nicolas Morand, Laure Raymond.

Mes p@rcelles

Abonnement « Performance »

Sécurisation réglementaire - Conseil agronomique

Service en ligne, « Mes p@rcelles » vous permet de simplifier et d'optimiser le suivi de vos pratiques culturales.

Objectif

- Pouvoir raisonner la fertilisation, la gestion des achats et des stocks, tout en sécurisant les contraintes réglementaires.

Descriptif

- Installation du logiciel et saisie de la cartographie (1^{ère} année).
- Réalisation du plan d'épandage, du plan de fumure prévisionnel.
- Réalisation du cahier d'épandage et du registre phyto.
- Calcul des besoins (effluents organiques, engrais minéraux).
- Suivi des coûts de production et gestion des stocks.
- Calcul des marges brutes à la culture et à la parcelle.

Documents remis

- Contrat pour la mise à disposition de Mes p@rcelles et le suivi.

Avantages / Atouts

- Vérification du cahier d'épandage et du registre phyto.
- Suivi des évolutions réglementaires par l'actualisation régulière du logiciel.
- Stockage et sécurisation des enregistrements.
- Capitalisation des enregistrements pour la déclaration PAC.
- Optimisation de la fertilisation grâce aux références locales.
- Gestion de la traçabilité.

Informations pratiques

Public : Tous les agriculteurs.

Modalités : Prestation individuelle au bureau et/ou sur l'exploitation.

Durée : Abonnement 1 an + ½ journée au bureau ou sur l'exploitation (saisie par l'exploitant, vérification par le conseiller).

Tarifs et conditions de vente sur demande.

Contacts

Moulins, 04 70 48 42 42, Clarisse Blandin, Christelle Damoret-Johannel, Élodie Fournier, Antoine Gronot, Jérôme Jolibois, Julien Martens, Christelle Sallard.

Lapalisse, 04 70 99 79 50, Corinne Bouterige, Isabelle Masson, Franck Verzezy.

Montluçon, 04 70 28 92 20, Mathilde Mortagne, Fabien Plasson, Bernadette Vignaud.

Saint-Pourçain-sur-Sioule, 04 70 47 54 58, Catherine Brenon, Patricia Laforge.

Villefranche-d'Allier, 04 70 07 09 60, Jean-Luc Cluzy, Nicolas Morand, Laure Raymond.

Conditions générales de vente

La Chambre d'agriculture s'engage à réaliser les prestations décrites dans ce catalogue.

Le client s'engage à donner dans les délais et sous la forme convenue toutes les informations utiles et nécessaires à la réalisation de la prestation demandée, et autorise le conseiller à effectuer toute démarche nécessaire pour obtenir les renseignements ou documents utiles à sa réalisation.

1/ Conditions générales

Les prestations sont réalisées dans le respect du code d'éthique consultable sur le site internet de la Chambre d'agriculture (www.allier.chambagri.fr) ou envoyé sur simple demande.

La Chambre d'agriculture ne pourra être tenue pour responsable des conséquences résultant d'une interprétation ou d'une application erronée des conseils ou documents fournis.

Si les travaux demandés sont utilisés pour obtenir un avis favorable d'instances administratives, bancaires ou professionnelles, le travail réalisé reste dû même en cas de refus ou en cas d'avis défavorable des instances citées précédemment.

La prestation sera exécutée dans le respect de la réglementation et des textes d'application en vigueur.

Si au cours de la réalisation de la prestation ou à la demande du client, le conseiller estime qu'il convient de prévoir des jours ou heures supplémentaires à ceux prévus dans le contrat, il en informe immédiatement le client pour formaliser un avenant si accord.

Les factures Chambre d'agriculture sont payables dès réception.

Dans le cas où les délais ne peuvent être respectés pour des raisons extérieures à son fonctionnement (ex : changement de réglementation), la Chambre d'agriculture s'engage à en informer le plus tôt possible le client.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera celui du siège de la Chambre d'agriculture de l'Allier.

2/ Conditions de résiliation

En cas de force majeure nécessitant l'interruption de la prestation, la Chambre d'agriculture facturera au temps passé les travaux déjà réalisés.

3/ Clause de propriété

Les documents produits sont la propriété du client après paiement de la prestation. Il pourra les utiliser pour toute constitution de dossier ou négociation avec divers partenaires de l'exploitation.

4/ Données personnelles

Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu du client, ni cédée à des tiers, sauf accord de celui-ci.

Dans le cadre d'accord entre organismes, des études collectives pourront faire l'objet d'utilisation ou de communication de résultats, lesquels demeureront anonymes.

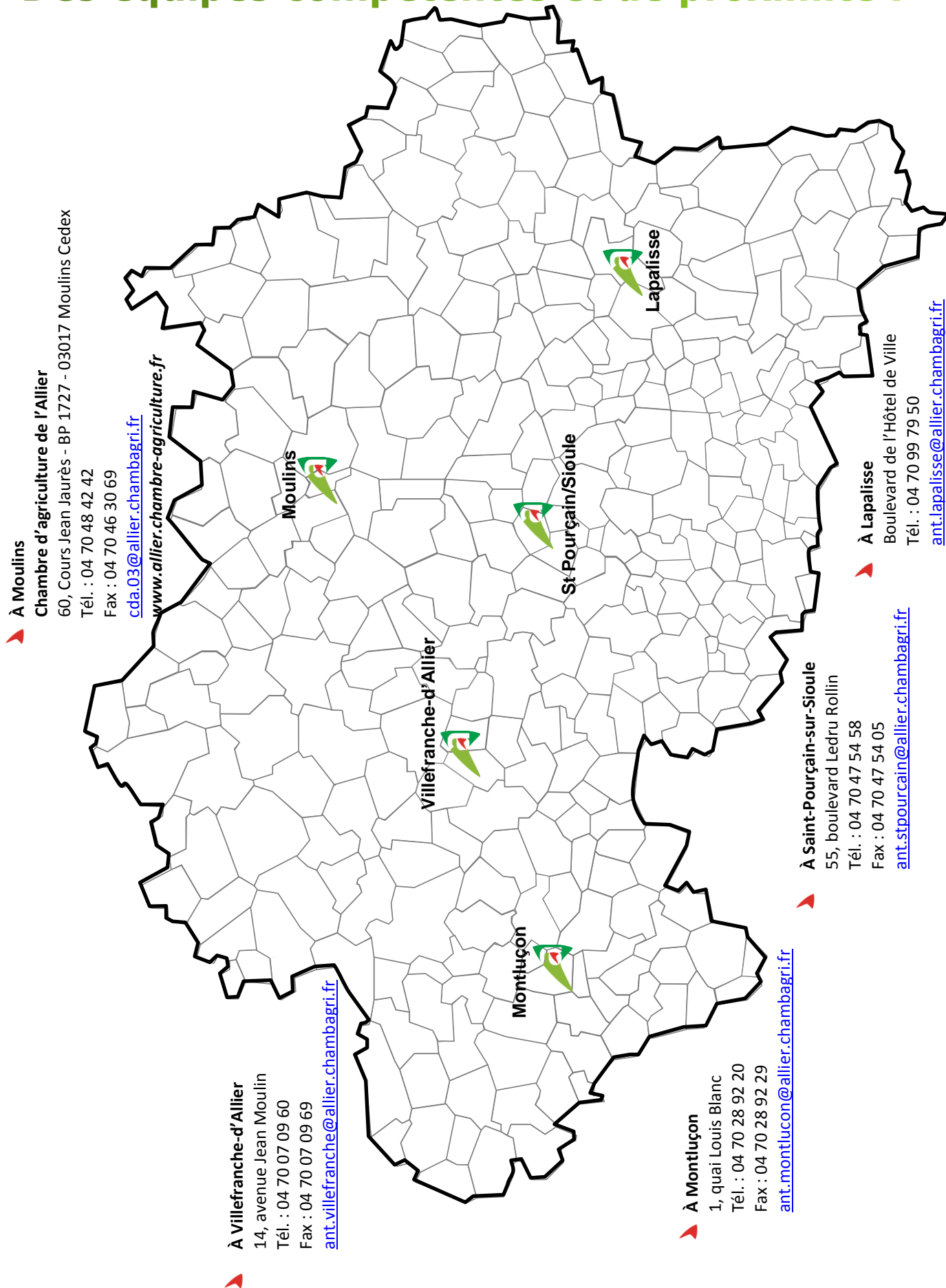
Les bases de données de la Chambre d'agriculture sont déclarées à la CNIL (Commission nationale de l'information et des libertés). Le client dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

5/ Modalités de paiement

Paiement à la fin de la réalisation des prestations, à réception de la facture.

Par chèque à l'ordre de Monsieur l'Agent Comptable de la Chambre d'agriculture ou par virement bancaire sur le compte mentionné sur ladite facture.

Des équipes compétentes et de proximité !



Se former avec la Chambre d'agriculture

Tout au long de l'année, la **Chambre d'agriculture de l'Allier** propose aux exploitant(e)s agricoles, conjoint(e)s collaborateur(s) et aides familiaux cotisant à Vivéa, un panel de formations sur des thèmes variés et diversifiés, reflet de l'agriculture du département.

Retrouvez sur **www.allier.chambre-agriculture.fr** notre offre de formations dans le catalogue que nous éditons deux fois par an.

Infos pratiques

Un moyen de financement : le crédit d'impôt !

Les exploitants au bénéfice réel bénéficient d'un crédit d'impôt équivalent au SMIC horaire, dans la limite de 40 heures de formation par an et par entreprise (ou par associé si gaec).

Une solution pour se libérer : le service de remplacement !

Vous pouvez vous faire remplacer en bénéficiant d'une aide Casdar pouvant être, sous certaines conditions et dans la limite de l'enveloppe départementale disponible, de **105 euros par jour**. Le remplacement peut avoir lieu dans un délai de trois mois à partir du jour de la formation.

Pour plus d'informations, contactez le SR Allier au 04 70 48 42 42.



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ALLIER

Chambre d'agriculture de l'Allier

60, cours Jean-Jaurès - BP 1727

03017 Moulins Cedex


Tél. 04 70 48 42 42

Fax 04 70 46 30 69

cda.03@allier.chambagri.fr

www.allier.chambre-agriculture.fr

 Chambre d'agriculture de l'Allier

 @Chambreagri03

